



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Communautaire du 15 juin 2017 à la MGEN (Trois-Epis)

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, la séance est ouverte à 18h00.

Présents :

M. Jean-Marie MULLER, Président et représentant de la commune de Lapoutroie
M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président et représentant de la commune d'Ammerschwih
Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES, représentante de la commune d'Ammerschwih
M. Jean-Louis BARLIER, représentant de la commune de Fréland
Mme Martine THOMANN, Vice-présidente et représentante de la commune de Fréland
Mme Nathalie TANTET-LORANG, représentante de la commune de Katzenthal
M. Pascal LOHR, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Martine SCHWARTZ, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
Mme Patricia BEXON, représentante de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Michel BLANCK, représentant de la commune de Kaysersberg Vignoble
M. Benoît KUSTER, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. Bernard RUFFIO, Vice-président et représentant de la commune de Labaroche
Mme Catherine OLRy, représentante de la commune de Labaroche
M. Alain VILMAIN, représentant de la commune de Labaroche
M. Jean-François BOTTINELLI, représentant de la commune du Bonhomme
M. Jean-Luc ANCEL, représentant de la commune du Bonhomme
M. Guy JACQUEY, Vice-président et représentant de la commune d'Orbey
Mme Rose-Blanche DUPONT, représentante de la commune d'Orbey
M. Rémi MAIRE, représentant de la commune d'Orbey
Mme Chantal OLRy, représentante de la commune d'Orbey
Mme Emilie HELDERLE, représentante de la commune d'Orbey

Absents représentés :

Mme Nathalie BOHN, représentante de la commune d'Ammerschwih
Voix par procuration donnée à M. Patrick REINSTETTEL (Ammerschwih)
Mme Myriam PARIS, représentante de la commune de Kaysersberg Vignoble
Voix par procuration donnée à M. Pascal LOHR (Kaysersberg Vignoble)

Absents excusés non représentés :

Mme Tiphaine BETTEMBOURG, représentante de Kaysersberg Vignoble
M. Gilbert MASSON, représentant de la commune de de Kaysersberg Vignoble
M. René BRUN, représentant de la commune de Lapoutroie
Mme Aurore PETITDEMANGE, représentante de la commune de Lapoutroie

Absents non excusés :**Invités présents :**

M. Dominique PERRET, Adjoint à la commune de Katzenthal
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK
Mme Mathilde Roucoules, Chargée de mission CARDEC

Invités excusés :

M. Jean-Louis CHRIST, Député
M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin
M. Christophe MARX, Sous-préfet de l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
Mme Agnès REINSTETTEL, Chargée de mission pour l'arrondissement Colmar-Ribeauvillé
M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK
M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK
M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK
M. Mathieu ISATELLE, Responsable « assainissement » de la CCVK
Mme Carine FELIX, Chargée de mission

Secrétaire de séance :

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Signature du Secrétaire de séance

Publicité :

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires le 8 juin 2017
- Publication par voie de presse locale

Ordre du jour :**1. N°064/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance****2. Administration Générale**

2.1 **N°065/2017-AG** : Retrait de la délibération concernant les ZAE

2.2 Passage en régie directe des services Petite Enfance et Jeunesse :

2.2.1 **N°066/2017-AG** : Approbation du règlement de fonctionnement des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg

2.2.2 **N°067/2017-AG** : Approbation du règlement de fonctionnement du service « Jeunesse » de la vallée de Kaysersberg et des différents tarifs y afférents

2.2.3 **N°068/2017-AG** : Approbation de la convention relative à la surveillance médicale des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg

2.2.4 **N°069/2017-AG** : Autorisation d'adhésion au service de Consultation du dossier allocataire par les partenaires (CDAP)

2.2.5 **N°070/2017-AG** : Autorisation d'affiliation au Centre de remboursement du CESU (CRCESU) et acceptation des conditions juridiques et financières de remboursement

2.2.6 **N°071/2017-AG** : Approbation de la convention prestataire « Chèques Vacances » à intervenir avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

2.3 **N°072/2017-AG** : Transports – Navette de Noël : Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

2.4 **N°073/2017-AG** : Approbation de la convention à intervenir avec le CEEJA et portant sur les modalités de la participation financière de la CCVK aux actions du CEEJA dans le domaine économique

2.5 **N°074/2017-AG** : DSP « Petite Enfance - Jeunesse » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2016

3. Finances

3.1 **N°075/2017-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 de l'année 2016

3.2 **N° 076/2017-FI** : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 de l'année 2016

3.3 **N° 077/2017-FI** : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 de l'année 2016

3.4 **N°078/2017-FI** : Fiscalité : Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée sur les Entreprises (CVAE) pour les professionnels de santé, jusqu'à 5 ans maximum suivant leur implantation

3.5 **N°079/2017-FI** : Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »

3.6 **N°080/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

3.7 **N°081/2017-FI** : Remboursement des frais avancés par Mme Marie-Paule BALERNA lors du colloque « Déchets » organisé par l'association AMORCE à Paris

3.8 **N°082/2017-FI** : Remboursement des frais avancés par Mme Béatrice THOMAS lors du voyage d'étude n°2 organisé dans le cadre du programme CARDEC

4. Personnel

4.1 **N°083/2017-PR** : Création d'un poste d'agent de collecte saisonnier (Service Déchets)

4.2 **N°084/2017-PR** : Création d'un poste de maître-nageur saisonnier (Centre Nautique)

4.3 **N°085/2017-PR** : Création d'un poste de chargé d'accueil pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)

4.4 **N°086/2017-PR** : Création d'un poste de chargé d'accueil en CAE (Administration Générale)

4.5 **N°087/2017-PR** : Création d'un poste d'informaticien pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)

4.6 **N°088/2017-PR** : Création d'un poste de chargé de mission économie (Administration Générale)

4.7 **N°089/2017-PR** : Versement d'une gratification de stage à Célia BIRKER (Médiathèque)

4.8 **N°090/2017-PR** : Versement d'une gratification de stage à Louis HUBER (Développement local)

4.9 **N°091/2017-PR** : Instauration d'une prime de chaussures (Petite Enfance)

4.10 **N°092/2017-PR** : Autorisation de signature de la convention avec le Centre de Gestion concernant les modalités de remboursement des honoraires et frais dans le cadre du comité médical et de la commission de réforme

4.11 **N°093/2017-PR** : Modification de la délibération 026/2017-PR portant sur un avancement de grade

5. Déchets

5.1 **N°094/2017-OM** : Validation du principe de dissolution de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD)

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Intercommunale Pour l'Accessibilité » (CIPA), rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 05/04/2017

6.2 Commission « Energie », rapporteur Mme Martine SCHWARTZ, Vice-présidente : comptes-rendus des réunions des 18/04 et 23/05/2017

6.2.1 **N°095/2017-AG** : Approbation du règlement d'attribution des primes versées par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée

6.3 Commission «Environnement», rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 20/04/2017

6.4 Commission «Déchets», rapporteur M. Pascal LOHR, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/04/2017

6.4.1 **N°096/2017-OM** : Validation des tarifs de vente des composteurs individuels

6.4.2 **N°097/2017-OM** : Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte d'amiante

6.4.3 **N°098/2017-OM** : Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte de pneus VL

6.5 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 26/04/2017

6.5.1 **N°099/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à Azur FM

6.5.2 **N°100/2017-FI** : Attribution de subventions au titre des manifestations culturelles 2017

6.7 Commission «Solidarité», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 02/05/2017

6.8 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 23/05/2017

6.9 Commission «Assainissement», rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 31/05/2017

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Actions en justice au nom de la CCVK : Jugement du recours pour la restitution de la TASCOM

8. Communications du Président

8.1 Point d'avancement de l'étude de transfert de compétence « Eau & assainissement »

8.2 Pouvoir de police en matière d'aires d'accueil des gens du voyage

9. Informations et divers

9.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Ordures Ménagères

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie vivement M. PORTRON, Directeur de la MGEN, pour son accueil et la visite de la structure, fort intéressante. Il souhaite que l'assemblée ait une pensée pour les victimes de l'attentat de Londres. Il s'associe évidemment à la joie et la réussite de Kaysersberg « Village préféré des Français ». C'est un atout pour Kaysersberg, pour la Vallée qui aura un rayonnement encore plus large. Il félicite l'office du tourisme et la Ville pour leur investissement.

Il constate que les conditions de quorum sont remplies et informe l'assemblée des procurations données (cf. liste ci-dessus).

Il poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

1. N°064/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

Le Président demande l'approbation des Conseillers Communautaires pour la désignation de Mme SCHRAMM, DGS de la CCVK, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la désignation de Mme SCHRAMM en qualité de secrétaire de séance.

2. Administration Générale

2.1 N°065/2017-AG : Retrait de la délibération concernant les ZAE

Par décision en date du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire a approuvé les critères proposés par la commission « Economie » permettant d'identifier les Zones d'Activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires.

Le Conseil Communautaire a également validé les zones identifiées par la commission telles que répondant à ces critères sur notre territoire.

De ce fait, la délibération actait que certaines zones qualifiées précédemment de communautaires, n'étaient plus qualifiées de ZAE.

Le Préfet, par courrier du 23 mai 2017, nous demande de retirer cette délibération en argumentant que les Communautés de Communes sont compétentes pour toutes les zones, même celles déjà achevées. Position de la DGCL que le Préfet nous demande de respecter.

La délibération du 30 mars ne mentionne pas expressément que les zones de Fréland, Lapoutroie et Orbey **sont achevées**, mais mentionne que ces zones **sont pleines et ne respectent pas un autre critère**. Pour les services de la Préfecture ces termes sont équivalents.

Le Président, afin de partager plus officiellement les critères qualifiant les ZAE, avait décidé de proposer une délibération à l'assemblée ; cette décision n'est cependant pas obligatoire.

VU la délibération du 30 mars 2017 jointe en annexe ;

VU le courrier de la préfecture en date du 23 mai 2017 jointe en annexe ;

VU qu'il n'est pas nécessaire de délibéré

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de retirer la délibération n°057/2017-AG du 30 mars 2017.

2.2 Passage en régie directe des services Petite Enfance et Jeunesse :

2.2.1 **N°066/2017-AG** : Approbation du règlement de fonctionnement des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg (*Cf. annexe 66*)

Par délibération n°161/2016-AG du 8/12/2016, le Conseil Communautaire a acté la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK, au 1^{er} juillet 2017.

En qualité de gestionnaire, la CCVK doit faire adopter un règlement de fonctionnement pour les structures suivantes :

- Multi Accueil « Boucle d'Or » à Kaysersberg
- Multi Accueil « Petit Poucet » à Sigolsheim
- Multi Accueil « Petit Prince » à Hachimette
- Multi Accueil « Chat Botté » à Orbey

Le règlement de fonctionnement est un acte unilatéral à caractère réglementaire qui s'impose à toute personne ayant un contrat en cours avec l'une des structures.

Il est affiché dans les locaux des structures et remis aux parents lors de la signature du contrat d'accueil.

Les mises à jour régulières du règlement de fonctionnement (en lien avec l'évolution de la réglementation) s'imposent aux familles dès leur adoption.

Le document ci-annexé définit les aspects suivants :

- **L'organisation des structures** : âge des enfants accueillis, agréments, horaires d'ouverture, périodes de fermeture...
- **Les équipes d'encadrement**
- **Les conditions d'admissions** : modalités d'inscription, procédure d'attribution de places...
- **Les différentes offres d'accueil**
- **Les règles de vie**
- **Le fonctionnement** : arrivée de l'enfant, le trousseau, les règles d'hygiène et de sécurité, l'alimentation, les dépassements d'horaires...
- **La protection sanitaire** : enfant malade, les maladies contagieuses, les médicaments, le médecin vacataire
- **La tarification** : principes, détermination frais de garde, contrat d'accueil...
- **Les motifs d'exclusions définitives**

VU la délibération n° 161/2016-AG du Conseil Communautaire en date du 8/12/2016 actant de la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK ;

VU l'avis favorable de la Commission « Solidarité », réunie le 2/05/2017 ;

VU le projet de règlement de fonctionnement des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le règlement de fonctionnement des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg, tel qu'il figure en annexe.

2.2.2 **N°067/2017-AG** : Approbation du règlement de fonctionnement du service « Jeunesse » de la vallée de Kaysersberg et des différents tarifs y afférents (*Cf. annexe 67*)

Par délibération n°161/2016-AG du 8/12/2016, le Conseil Communautaire a acté la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK, au 1^{er} juillet 2017.

En qualité de gestionnaire, la CCVK doit faire adopter un règlement de fonctionnement pour le service « Jeunesse ».

Il s'agit d'un acte unilatéral à caractère réglementaire qui s'impose à tout usager des activités proposées par le service Jeunesse.

Le règlement de fonctionnement du service Jeunesse de la vallée de Kaysersberg sera consultable au siège de la CCVK et sur le site internet de la CCVK, rubrique jeunesse.

Les mises à jour du règlement de fonctionnement s'imposent aux usagers dès leur adoption par le Conseil Communautaire.

Le document ci-annexé définit les aspects suivants :

- Les périodes de fonctionnement
- Les activités
- L'encadrement
- Les modalités d'inscription : attribution des places, annulation et absences...
- La santé
- Les repas
- La sécurité
- La responsabilité
- Le respect et la discipline
- Le transport
- La tarification

Concernant ce dernier point, il est proposé de reconduire les tarifs déjà appliqués par l'association Les Enfants de la Vallée, comme suit :

- **Tarifs de base pour les animations été et « petites vacances »**
- **Animations encadrées par des animateurs du Service Jeunesse**
 - ½ journée : **5€**
 - Journée : **10€**
 - Journée avec matériel ou encadrement technique : **15€**

- **Animations encadrées par des prestataires extérieurs**
 - ½ journée : **10€**
 - Journée ou ½ journées consécutives : **15€**
 - Stage à prestations spécifiques (équitation, golf,...) : **30€**

- **Sorties**
 - Activité ludique hors vallée avec transport ligne régulière (ex : cinéma ou patinoire à Colmar) : **12€**
 - Activité ludique hors vallée avec transport spécifique (ex : zoo de Mulhouse) : **18€**
 - Activité sportive hors vallée avec transport spécifique (ex : parc des eaux vives) : **25€**

- **Camps d'été** : Il est proposé de fixer le tarif du camp d'été pour 1 enfant/jeune à 70% du coût réel du camp après déduction des subventions et opérations de financement menées par les jeunes et divisé par le nombre de participants
> 425 à 470€ en moyenne pour un séjour de 6 jours tout compris

- **Grille tarifaire des animations d'été**

Les tarifs des Animations Eté prennent en compte les revenus des familles selon le barème suivant :

Tarif 1	Revenus* inférieurs à 2.600€	Tarif de base
Tarif 2	Revenus* entre 2.600 € et 3.850 €	Tarif de base + 5 %
Tarif 3	Revenus* supérieurs à 3.850€ ou inconnus	Tarif de base + 10%
Tarif 4	Résidents hors CCVK	Tarif de base + 20%

** Les revenus pris en compte sont les revenus annuels avant tout abattement du foyer, divisés par 12. Il est donc nécessaire de fournir le dernier avis d'imposition lors de l'inscription aux Animations Eté pour bénéficier d'un tarif individualisé. A défaut c'est le tarif 3 qui s'applique.*

VU la délibération n° 161/2016-AG du Conseil Communautaire en date du 8/12/2016 actant de la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK ;

VU l'avis favorable de la Commission « Solidarité », réunie le 2/05/2017 ;

VU le projet de règlement de fonctionnement du service « Jeunesse » de la vallée de Kaysersberg

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le règlement de fonctionnement du service « Jeunesse » de la vallée de Kaysersberg, tel qu'il figure en annexe;
- **valide** les tarifs de base pour les animations été et « petites vacances » tels que ci-dessus indiqués ;
- **valide** la grille tarifaire des animations d'été organisées par le service « Jeunesse » telle que ci-dessus indiquée.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.2.3 **N°068/2017-AG** : Approbation de la convention relative à la surveillance médicale des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg (Cf. *annexe 68*)

Conformément à la réglementation, un médecin doit être agréé en qualité de médecin vacataire des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg. A ce titre, il assure la surveillance médicale sanitaire des 4 structures et plus particulièrement, veille à l'hygiène générale de l'établissement et aux conditions de vie des enfants.

Il y a lieu d'établir une convention afin de déterminer les modalités de fonctionnement, les obligations de chaque partie et la rémunération du médecin vacataire.

VU la délibération n° 161/2016-AG du Conseil Communautaire en date du 8/12/2016 actant de la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK ;

VU l'arrêté du 5 novembre 1975 portant réglementation du fonctionnement des multi-accueils ;

VU le projet de convention ci-annexé

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les termes de la convention relative à la surveillance médicale des multi-accueils de la vallée, telle qu'elle figure en annexe ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.2.4 **N°069/2017-AG** : Autorisation d'adhésion au service de Consultation du dossier allocataire par les partenaires (CDAP) (Cf. *annexes 69 A et B*)

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le service « Petite enfance - Jeunesse » doit pouvoir accéder aux données à caractère personnel de leurs usagers.

La Caisse d'allocations familiales (Caf) assure la gestion des prestations familiales et sociales. Dans ce cadre, elle fournit ces données, au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, aux établissements d'accueil des jeunes enfants, adhérents du service de consultation.

Les renseignements sont mis à disposition sur une plateforme « Mon Compte Partenaire » et résultent soit de la transmission par l'utilisateur ou des tiers, soit de l'application de la législation et de la réglementation en vigueur à la date de ladite mise à disposition.

Les services ouverts aux partenaires dans le cadre de la présente convention et leurs modalités d'utilisation sont définis dans le contrat de service et ses annexes. Il a notamment pour objet de définir les engagements de services entre la Caf du Haut-Rhin et la CCVK.

Au vu de la reprise de l'exercice de la compétence en direct par la CCVK, il y a lieu pour celle-ci, d'adhérer au service.

VU la délibération n° 161/2016-AG du Conseil Communautaire en date du 8/12/2016 actant de la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK

VU la convention ci-annexée

VU le contrat de service ci-annexé

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les termes de la convention d'accès à « Mon compte partenaire », telle qu'elle figure en annexe ;
- **approuve** les termes du contrat de service, tel qu'il est annexé ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et le contrat y afférent et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.2.5 **N°070/2017-AG** : Autorisation d'affiliation au Centre de remboursement du CESU (CRCESU) et acceptation des conditions juridiques et financières de remboursement (*Cf. annexe 70*)

Le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) a pour principale mission de recueillir les informations nécessaires pour réaliser l'affiliation commune des intervenants, personnes physiques ou personnes morales, pour le compte de l'ensemble des émetteurs et d'effectuer le traitement des Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés en vue de leur paiement aux intervenants affiliés.

La CCVK souhaite adhérer au CRCESU afin de permettre aux usagers du service « Petite Enfance – Jeunesse » de régler les prestations par ce biais.

VU la délibération n° 161/2016-AG du Conseil Communautaire en date du 8/12/2016 actant de la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK

VU les conditions générales d'affiliation ci-annexées

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le principe de règlement par Chèque Emploi Service Universel ;
- **autorise** l'affiliation au CRCESU ;
- **approuve** les conditions générales d'affiliation ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer le contrat d'affiliation et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.2.6 **N°071/2017-AG** : Approbation de la convention prestataire « Chèques Vacances » à intervenir avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) (Cf. annexe 71)

La convention à intervenir engage la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à accepter les Chèques Vacances en règlement des inscriptions aux activités organisées par le Service Jeunesse de la CCVK.

VU la délibération n° 161/2016-AG du Conseil Communautaire en date du 8/12/2016 actant de la reprise directe de l'exercice de la compétence « Petite enfance-Jeunesse » par la CCVK ;

VU la convention ci-annexée

Le Conseil Communautaire :

- **accepte** les Chèques Vacances en guise de règlement pour les inscriptions aux activités organisées par le service Jeunesse de la CCVK ;
- **approuve** les termes de la convention à intervenir avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.3 **N°072/2017-AG** : Transports – Navette de Noël : Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (Cf. annexe 72)

Pour mémoire, par délibération n°078/2015-AG du 18/06/2015, le Conseil Communautaire a approuvé la signature de la convention tripartite à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux. Cette convention portait sur la mise en place de 2 services, à savoir :

Les Navettes de Noël Colmar-Kaysersberg-Riquewihr-Ribeauvillé (service n°1) et Colmar-Eguisheim (service n°2).

Depuis 2015, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé assurait la maîtrise d'ouvrage du volet « transport » de ce service. A compter de 2017, c'est la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux qui s'en charge.

Une convention de partenariat à intervenir entre les 3 EPCI a donc été établie afin de préciser les modalités de fonctionnement du service et la clé de répartition de son financement.

VU la délibération n°078/2015-AG du 18/06/2015 ;

VU le projet de convention ci-jointe

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la convention de partenariat à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignoble et Châteaux pour le fonctionnement de la Navette de Noël Colmar – Kaysersberg – Riquewihr – Ribeauvillé et Colmar - Eguisheim, telle qu'elle est jointe en annexe ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.4 **N°073/2017-AG** : Approbation de la convention à intervenir avec le CEEJA et portant sur les modalités de la participation financière de la CCVK aux actions du CEEJA dans le domaine économique (*Cf. annexe 73*)

Le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA), sis 8, rue Ammerschwihr à Kientzheim a été fondé en 2001 par les collectivités alsaciennes, dans le but d'approfondir les relations franco-japonaises. En plus de ses activités culturelles et de recherche, le CEEJA développe des actions dans le domaine économique.

A ce titre, la CCVK, compétente en matière d'économie, souhaite nouer un partenariat pour soutenir les actions suivantes du CEEJA :

- Assurer la gestion et le développement de l'hôtel d'entreprises japonaises ;
- Identifier et accompagner les entreprises de la vallée souhaitant exporter ou s'implanter au Japon ;
- Favoriser la présence d'entreprises de la vallée au marché de Noël de l'aéroport d'Haneda à Tokyo, fin 2017

Le partenariat porte sur une durée d'un an (jusqu'au 30 mai 2018) et prévoit le versement d'une subvention de 5.000 euros. Les modalités détaillées sont décrites dans le projet de convention annexé.

VU les crédits inscrits au BP 2017 ;

VU le projet de convention de partenariat annexé

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le projet de convention de partenariat à intervenir avec le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- **autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 5 000€ au CEEJA ;
- **autorise** le Président à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

2.5 **N°074/2017-AG** : DSP « Petite Enfance - Jeunesse » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2016 (*Cf. annexe 74*)

Par délibération du 1^{er} décembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec l'association « Les Enfants de la Vallée » pour la gestion des compétences « Petite Enfance et Jeunesse », prolongée jusqu'au 30/06/2017, par délibération n° 109/2016-AG du 22/09/2016.

Cette convention prévoit qu'un rapport écrit d'exploitation soit remis par le délégataire au délégant (Article L1411-3 CGCT) au cours du premier semestre de l'année suivant l'année faisant l'objet du rapport annuel et au plus tard en date du 1^{er} juin N+1.

En application des articles L1411-13 et L1411-17 du CGCT, le rapport sera mis à disposition du public au siège de la CCVK, ainsi que dans les 8 communes membres.

Le rapport est consultable sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

Le Conseil Communautaire certifie, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, avoir pris acte et examiné le rapport de Délégation de Service Public « Petite Enfance – Jeunesse » pour l'année 2016.

3. Finances

Le Président quitte la salle et M. Pascal LOHR soumet les Comptes Administratifs 2016 à approbation des Conseillers Communautaires.

3.1 **N°075/2017-FI** : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 de l'année 2016 (*Cf. annexes 75 A à F*)

Conformément à la réglementation en vigueur, l'intégralité des Comptes Administratifs de la CCVK ont été publiés et sont consultables par tous les Conseillers Communautaires à compter du 8 juin 2017, sur notre site Intranet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/ordre-dujour.htm>

La Loi n°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit, dans son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales. Cet article précise notamment que :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note a donc également été publiée sur le site intranet de la CCVK, consultable par tous les Conseillers.

Suite au vote des CA de 2016, ce document sera publié sur le site Internet et consultable par tout public.

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2016 de la structure intercommunale, dressés par le Président et ci-annexés ;
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **arrête** les résultats définitifs tels que détaillés en annexes.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Président réintègre la séance et poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

3.2 N°076/2017-FI : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 de l'année 2016

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des

comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Le Conseil Communautaire déclare, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, que les Comptes de Gestion dressés par le Trésorier de Kayzersberg Vignoble, pour l'exercice 2016, sont conformes aux écritures dans les comptes de l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3.3 **N°077/2017-FI** : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 de l'année 2016 (Cf. *annexe 77*)

Affectation des résultats du budget principal et présentation des budgets annexes

➤ **Budget principal « Administration Générale » (M14)**

- Le résultat de la section de fonctionnement 2016 est de	2 684 483.24€ (<i>excédent</i>)
- Le résultat de la section d'investissement 2016 est de	- 172 690.90€ (<i>besoin de financement</i>)

Les restes à réaliser sont de :	566 498€ <i>en recettes</i>
	550 150€ <i>en dépenses</i>

Soit un excédent de financement de	16 348€
------------------------------------	----------------

Le besoin de financement global de la section d'investissement est donc de **156 342.90€**.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de **156 342.90€** (au crédit du compte 1068). Le solde de **2 528 140.34€** sera reporté en section de fonctionnement (ligne 002) et le déficit de la section d'investissement de **172 690.90€** sera reporté (ligne 001).

➤ **Budget annexe « SPANC » (M49)**

- Le résultat de la section de fonctionnement 2016 est de	- 22 196.33€ (<i>déficit</i>)
- Le résultat de la section d'investissement 2016 est de	3 520.00€ (<i>excédent</i>)

Au vu des résultats précédents, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat. Le solde d'exécution d'investissement de **3 520€** fera l'objet d'un report en section d'investissement (001) en recettes et le solde du report à nouveau débiteur de **22 196.33€** sera reporté en dépenses de la section d'exploitation (sur la ligne 002).

➤ **Budget annexe « Ordures Ménagères » (M4)**

- Le résultat d'exploitation 2016 est de	806 593.46€ (<i>excédent</i>)
- Le solde d'exécution d'investissement 2016 est de	45 336.37€ (<i>excédent</i>)

Les restes à réaliser sont de	372 160€ <i>en recettes</i>
	101 850€ <i>en dépenses</i>

Soit un excédent de financement de	270 310€
------------------------------------	-----------------

L'excédent de financement global de la section d'investissement est de **315 646.37€**.

Compte-tenu des éléments précédents, il n'y a pas lieu de prévoir une affectation du résultat. Le solde d'exécution positif de **806 593.46€** sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) en recettes et l'excédent de la section d'investissement de **45 336.37 €** sera reporté (ligne 001).

Affectation des résultats des budgets M49 Assainissement

➤ Budget « Assainissement Vignoble (AKKS) » (M49)

- Le résultat d'exploitation 2016 est de **206 349.74€** (excédent)
 - Le solde d'exécution d'investissement 2016 est de **- 132 468.57€** (déficit)

Les restes à réaliser sont de **0€** en recettes
3 450€ en dépenses

Soit un besoin de financement de **3 450€**
 Le besoin de financement global de la section d'investissement est donc de **135 918.57€**.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de **135 918.57€** (au crédit du compte 1068). Le solde de **80 431.17€** sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) en recettes et le déficit de la section d'investissement de **132 468.57€** sera reporté (ligne 001) en dépenses.

➤ Budget « Assainissement Montagne (FLLBO) » (M49)

- Le résultat d'exploitation 2016 est de **116 759.43€** (excédent)
 - Le solde d'exécution d'investissement 2016 est de **11 093.27€** (déficit)

Les restes à réaliser sont de **0 €** en recettes
1 550€ en dépenses

Soit un besoin de financement de **1 550€**

Le besoin de financement global de la section d'investissement est donc de **12 643.27€**.

Compte-tenu des éléments précédents, il y a lieu de prévoir une affectation du résultat de **12 643.27€** (au crédit du compte 1068). Le solde de **104 116.16€** sera reporté en section d'exploitation (ligne 002) et le déficit de la section d'investissement de **11 093.27€** sera reporté (ligne 001) en dépenses.

Le Conseil Communautaire approuve :

- l'affectation du résultat de fonctionnement dans le budget principal pour un montant de **156 342.90 €** en réserve à l'article « 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- l'affectation du résultat d'exploitation dans le budget annexe « Assainissement Vignoble (AKKS) » pour un montant de **135 918.57 €** en réserve à l'article « 1068 Autres réserves » ;

- l'affectation du résultat de fonctionnement dans le budget annexe « Assainissement Montagne (FLLBO) » pour un montant de **12 643.27 €** en réserve à l'article « 1068 Autres réserves ».

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Arrivée de Mme Chantal OLRY.

3.4 **N°078/2017-FI** : Fiscalité : Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée sur les Entreprises (CVAE) pour les professionnels de santé, jusqu'à 5 ans maximum suivant leur implantation

Afin de favoriser l'implantation de nouveaux praticiens, le Président propose de délibérer en faveur d'une exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les professionnels de santé.

L'article 1464 D du Code Général des Impôts permet à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, d'exonérer de CFE, les médecins, les auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être inférieure à deux ans, ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant leur installation.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des redevables exonérés de CFE en application de la délibération d'un EPCI à fiscalité propre est, à la demande du redevable, exonérée de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour sa fraction taxée au profit de l'EPCI.

Il est néanmoins précisé que cette exonération est applicable uniquement dans les communes de moins de 2 000 habitants (sont exclues Kaysersberg Vignoble, Labaroche et Orbey).

Le Conseil Communautaire peut décider d'exonérer une, plusieurs ou l'ensemble des catégories des praticiens concernés.

M. LOHR indique qu'il est contre cette exonération au motif que cette profession n'a pas à être aidée plus qu'une autre.

M. JACQUEY, lui, s'oppose à cette exonération car elle ne concerne pas toutes les communes.

Mme SCHWARTZ indique que la zone de chalandise des professionnels de santé dépasse les limites des communes.

M. BARLIER précise qu'il faut être prudent ; l'installation de médecins est difficile.

VU les articles 1464 D et 1586 nonies du CGI ;

Le Conseil Communautaire décide par 17 voix CONTRE (Mmes PONGRATZ-GLEIZES, TANTET-LORANG, SCHWARTZ, BEXON, Catherine OLRY, DUPONT, Chantal OLRY, HELDERLE, BOHN et PARIS (voix par procuration) et MM. REINSTETTEL, LOHR, BLANCK, KUSTER, VILMAIN, JACQUEY et MAIRE) **5 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. RUFFIO), **de ne pas valider la**

proposition du Président d'exonérer de CFE les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires.

3.5 **N°079/2017-FI** : Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »

BUDGET AG - ADMINISTRATION GENERALE

BUDGET AG	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	OPE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
					Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Subvention à la maison des adolescents	65	65738	020			500.00 €		
	022	022	01			- 500.00 €		
Remplacement vélux - bâtiment annexe CCVK	011	615221	020			2 500.00 €		
	022	022	01			- 2 500.00 €		
Réparation de la toiture et des gouttières - COSEC Orbey	011	615221	4111			4 000.00 €		
	022	022	01			- 4 000.00 €		
Achat défibrillateur pour la piscine	21	2188	413	OPNI				2 000.00 €
	021	021	01	OPFI			2 000.00 €	
	023	023	01			2 000.00 €		
	022	022	01			- 2 000.00 €		
Achat d'un désherbeur mécanique ROTOVATOR STAUB pour la piscine	21	2188	413	OPNI				3 800.00 €
	13	1318	413	OPNI			1 800.00 €	
	10	10222	413	OPFI			600.00 €	
	021	021	01	OPFI			1 400.00 €	
	023	023	01			1 400.00 €		
	022	022	01			- 1 400.00 €		
Ecriture d'opération	042	6811	01			16 300.00 €		

d'ordre budgétaire - amortissement des biens du service petite enfance	023	023	01			-16 300.00 €		
	021	021	01	OPFI			- 16 300.00 €	
	040	28188	01	OPFI			3 770.00 €	
	040	28158	01	OPFI			2 770.00 €	
	040	28183	01	OPFI			4 775.00 €	
	040	28051	01	OPFI			835.00 €	
	040	28184	01	OPFI			4 150.00 €	
	Ecriture d'opération d'ordre budgétaire - reprise FCTVA sur entretien des bâtiments publics	040	102291	01	OPFI			
021		021	01	OPFI			1 500.00 €	
023		023	01			1 500.00 €		
042		777	01		1 500.00 €			
TOTAL					1 500.00 €	1 500.00 €	7 300.00 €	7 300.00 €

BUDGET OM - ORDURES MENAGERES

BUDGET OM	CHAPITRE	ARTICLE	OPE	SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
				Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Régularisation écriture d'opération d'ordre budgétaire - amortissement des biens et reprise de subventions	042	777		500.00 €			
	022	022			540.00 €		
	023	023			- 40.00 €		
	021	021	OPFI			- 40.00 €	
	040	2805	OPFI			40.00 €	
TOTAL				500.00 €	500.00 €	- €	- €

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, les Décisions Modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères » comme ci-dessus détaillées.

3.6 N°080/2017-FI : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

La Maison des Adolescents du Haut-Rhin (MDA68) est un Groupement d'Intérêt Public constitué en 2009.

Cette structure veille au quotidien à offrir un service d'accueil, de prévention, d'évaluation, d'accompagnement et de soin adapté aux besoins des jeunes de 12 à 25 ans (accompagnement de 1 884 jeunes en 2016) et de leur famille, de toutes conditions sociales, avec des problématiques variées et issus de l'ensemble du Département du Haut-Rhin.

Afin de poursuivre leur action, le GIP « MDA68 » a lancé un appel à contribution volontaire auprès des intercommunalités haut-rhinoises, calculé en fonction de la file active des jeunes suivis en 2016 issus de leur périmètre territorial.

Concernant la Vallée de Kaysersberg, le nombre de jeunes a baissé et est passé à 11 jeunes (16 en 2015). La contribution correspondante représente un montant de 412.50 euros.

Cette contribution permettra notamment de maintenir un service réactif par le biais des consultations individuelles mais aussi par des ateliers collectifs utilisant des médias divers (théâtre, arts plastiques, cuisine...), un outil d'observation des jeunes qui rencontrent des difficultés à verbaliser leur ressenti lors des entretiens individuels.

M. JACQUEY, précise que le groupement d'intérêt public intervient en prévention des risques psychosociaux des adolescents et notamment en prévention des risques de suicide. L'atout de ce service est la rapidité d'intervention lorsqu'un cas est signalé.

Mme BEXON interroge le Vice-président au sujet de la connaissance des personnes concernées. M. JACQUEY répond que ce point est à vérifier avec les assistantes sociales.

Mme SCHWARTZ demande comment les jeunes sont adressés à ce service. M. JACQUEY précise que ce service peut être mobilisé par les assistantes sociales, les collègues et les élus.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 412.50 euros au GIP « Maison des Adolescents du Haut-Rhin ».

3.7 N°081/2017-FI : Remboursement des frais avancés par Mme Marie-Paule BALERNA lors du colloque « Déchets » organisé par l'association AMORCE à Paris

Le 17 mai 2017, s'est tenu à Paris, le colloque déchets de l'association AMORCE, et auquel ont assisté 2 représentants de la CCVK.

Mme BALERNA a dû avancer les frais :

- de transport (train) pour un montant total de 220.50 euros,
- de repas pour un montant de 13.10 euros.

VU les justificatifs de paiement présentés

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement à Mme BALERNA, des frais avancés dans le cadre du déplacement à Paris, pour un montant total de 233,60 euros.

3.8 **N°082/2017-FI** : Remboursement des frais avancés par Mme Béatrice THOMAS lors du voyage d'étude n°2 organisé dans le cadre du programme CARDEC

Les lundi 12 et mardi 13 juin 2017, s'est déroulé le voyage d'étude organisé dans le cadre de la phase 2 de construction du programme CARDEC, et auquel 4 représentants de la CCVK ont participé (2 techniciens, 2 élus).

Mme THOMAS a dû avancer les frais :

- de transport (vignette, péage) pour un montant total de 112 euros,
- de repas pour un montant de 87.4 euros.

VU les justificatifs de paiement présentés

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le remboursement à Mme THOMAS, des frais avancés dans le cadre du voyage d'étude pour le programme CARDEC, pour un montant total de 199.40 euros.

4. Personnel

4.1 **N°083/2017-PR** : Création d'un poste d'agent de collecte saisonnier (Service Déchets)

Afin de renforcer le service de collecte des ordures ménagères et notamment compte tenu des opérations de collecte exceptionnelles prévues à l'automne, il convient de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (2°)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe non permanent, à temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 28 février 2018 et rémunéré selon l'échelon 1.

4.2 **N°084/2017-PR** : Création d'un poste de maître-nageur saisonnier (Centre Nautique)

En prévision de la période estivale et compte tenu de l'obligation de surveillance de la pataugeoire, il est nécessaire de renforcer l'effectif du centre nautique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (2°)

Le Conseil Communautaire :

- **autorise** la création d'un emploi de maître-nageur à temps non complet (20h00), pour la période du 01/07/2017 au 03/09/2017 ;
- **précise** que la rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire des éducateurs des activités physiques et sportives selon les fonctions, les diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.3 **N°085/2017-PR** : Création d'un poste de chargé d'accueil pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)

Afin de renforcer l'accueil de la Communauté de Communes, il convient de recruter un agent administratif dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1°)

Le Conseil Communautaire :

- **autorise** la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, pour la période du 01/09/2017 au 30/06/2018.
- **précise** que la rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux selon les fonctions, les diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.4 **N°086/2017-PR** : Création d'un poste de chargé d'accueil en CAE (Administration Générale)

Afin de renforcer l'accueil de la CCVK, il est proposé la création d'un poste d'agent d'accueil en CAE.

Pour mémoire, il s'agit d'un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi.

VU la Loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;

VU le Décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, la création d'un poste en CAE selon les modalités suivantes :

- Contrat à durée déterminée de 12 mois (du 01/09/2017 au 31/08/2018) ;
- Contrat à temps non complet (20 heures hebdomadaires) ;
- Rémunération sur la base du SMIC en vigueur ;
- Versement d'un 13^{ème} mois selon le calcul suivant : 1/12 des salaires de base versés de décembre N-1 à novembre N.

4.5 **N°087/2017-PR** : Création d'un poste d'informaticien pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)

Afin de mettre en place un module web pour permettre aux clients de la piscine d'acheter des entrées en ligne mais également afin de réaliser un diagnostic du système informatique existant et de proposer une méthodologie pour sa maintenance et son évolution, il convient de recruter un informaticien, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 (1°)

Le Conseil Communautaire :

- **autorise** la création d'un poste dans les conditions suivantes : 1 poste d'informaticien, à temps complet, pour la période du 01/08/2017 au 30/11/2017 ;
- **précise** que la rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux selon les fonctions, les diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.6 **N°088/2017-PR** : Création d'un poste de chargé de mission économie (Administration Générale)

Afin d'établir un diagnostic et une stratégie de développement économique au sein de notre vallée en partenariat avec les élus, il est proposé de créer un emploi de chargé de mission économie, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017.

Cet emploi pourra, le cas échéant être pourvu par voie contractuelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

VU le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la création d'un poste de chargé de mission économie à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- **autorise** le recours à un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 susvisée ;
- **assoit** la rémunération sur la grille indiciaire des attachés et de déterminer l'indice de rémunération selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle du candidat retenu en cas de recrutement d'un contractuel ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au recrutement.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.7 **N°089/2017-PR** : Versement d'une gratification de stage à Célia BIRKER (Médiathèque)

Un stage d'observation et de mise en perspective des acquis de la formation autour des médiations citoyennes en milieu professionnel de deux mois (du 01/06/2017 au 31/07/2017) a été proposé à Mme Célia BIRKER.

Compte tenu de l'investissement demandé à Mme BIRKER, il est proposé de lui verser une indemnisation.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le versement d'une indemnité de stage de 529.20 € pour le mois de juin 2017 et de 504.00€ pour le mois de juillet 2017 ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.8 **N°090/2017-PR** : Versement d'une gratification de stage à Louis HUBER (Développement local)

Il existe un potentiel foncier public ou institutionnel susceptible d'accueillir ou de conforter l'activité agricole. En partenariat avec l'association Terre de Liens sur les aspects méthodologiques, une étude est menée sur le périmètre de la vallée pour identifier ces terrains, évaluer leur potentiel agronomique et les contraintes de mobilisation, de remise en exploitation ou d'aménagement préalable.

Dans ce contexte, un stage de deux mois (du 02/05/2017 au 30/06/2017) portant sur la mise en œuvre d'une méthodologie afin d'analyser le foncier agricole a été proposé à M. Louis HUBER, élève en Master géographie environnementale.

Compte tenu de l'investissement demandé à M. HUBER, il est proposé de lui verser une indemnisation.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** le versement d'une indemnité de stage de 504€ pour le mois de mai 2017 et de 529.20€ pour le mois de juin 2017 ;
- **approuve** le remboursement des frais de déplacements effectués dans le cadre de sa mission, selon les règles applicables aux agents de droit public ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

4.9 **N°091/2017-PR** : Instauration d'une prime de chaussures (Petite Enfance)

Par Décrets n°60-1302 du 5 décembre 1960 et n°74-720 du 14 août 1974 a été instaurée une indemnité de chaussures.

L'arrêté ministériel du 31 décembre 1999 fixe le taux annuel de l'indemnité de chaussures à 32,74€ quelle que soit la catégorie à laquelle appartient l'agent concerné.

Pour des raisons d'hygiène, il est nécessaire pour le personnel travaillant dans les crèches, de disposer de chaussures spécialement dédiées à leur activité et conformes aux préconisations.

La Communauté de Communes ne les fournissant pas, il est proposé d'attribuer une indemnité.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration :

- **d'instaurer et d'attribuer** une indemnité de chaussures pour les agents titulaires et contractuels travaillant dans les crèches et nécessitant le port de chaussures dédiées ;
- **d'octroyer** cette prime de 32.74€ annuellement, sur présentation d'un justificatif.

4.10 **N°092/2017-PR** : Autorisation de signature de la convention avec le Centre de Gestion concernant les modalités de remboursement des honoraires et frais dans le cadre du comité médical et de la commission de réforme (*Cf. annexe 92*)

L'article 41 du Décret n°87-602 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux prévoit que les honoraires et les autres frais médicaux résultant des examens prévus au décret mentionné ci-dessus et éventuellement les frais de transport du malade examiné sont à la charge du budget de la collectivité ou établissement intéressé.

Depuis la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012, les secrétariats de la commission départementale de réforme et du comité médical départemental sont des missions obligatoires assurées par les centres de gestion.

Lors de la mise en place de ces deux secrétariats, afin de préserver le secret médical, le conseil d'administration du Centre de Gestion du Haut Rhin a décidé de faire l'avance des frais d'honoraires des expertises et de refacturer le montant correspondant aux collectivités.

L'article 14 du Décret n°87-602 modifié par le décret n°2015-504 du 4 mai 2015 et l'article 11 de l'arrêté du 4 août 2004 modifié prévoient que les modalités de remboursement des honoraires et des frais par la collectivité ou l'établissement au Centre de Gestion sont définies conventionnellement avec les collectivités et établissements publics.

Une convention à intervenir avec le CDG68 établit les modalités de remboursement des honoraires et des frais.

VU l'article 23 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

VU l'article 41 du Décret n°87-602 du 30 juillet 1987 ;

VU l'article 11 de l'arrêté du 4 août 2004

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le Président à signer la convention avec le CDG68 relative au remboursement des honoraires et frais liés aux dossiers instruits par les secrétariats du Comité médical et de la Commission de réforme, telle qu'annexée.

4.11 N°093/2017-PR : Modification de la délibération n°026/2017-PR portant sur un avancement de grade

Dans sa séance du 23 février 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un emploi d'attaché principal. Or, cette décision (délibération n°026/2017-PR) a fait l'objet d'une remarque du contrôle de légalité, au titre que celle-ci semblait relever d'une nomination pour ordre.

Par conséquent, il convient de justifier du bien-fondé de cette création. La création de ce poste correspond à un réel besoin de la Communauté de Communes et est liée à l'attribution de nouvelles missions pour l'agent.

En effet, il est demandé à l'agent concerné par cet avancement d'assumer la responsabilité de nouvelles compétences et notamment : PLUI, reprise en régie du service petite enfance et transferts liés à la loi NOTRe. Suite à ces modifications, cet agent devra également encadrer dès le 1^{er} juillet 2017, 35 agents supplémentaires.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, de compléter la délibération n°026/2017-PR du 23/02/2017 par les éléments indiqués ci-dessus.

5. Déchets

5.1 N°094/2017-OM : Validation du principe de dissolution de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD)

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a supprimé la clause générale de compétence des départements.

Or, l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD) reposait sur cette clause générale de compétence. Suite à cette loi, le Département ne dispose plus d'aucune compétence expresse lui permettant de se maintenir dans ce syndicat. Il est donc désormais tenu de se retirer de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets.

Un tel retrait, obligatoire, et qui pourrait à terme être prononcé par arrêté préfectoral, entraînerait la perte d'un apport financier conséquent (personnel mis à disposition, locaux, ...) pour le syndicat.

Lors du comité syndical de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD) du 30 mars 2017, l'assemblée a voté à l'unanimité le principe de dissolution.

Cette dissolution peut intervenir sur le fondement de l'article L 5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 13.1 des statuts, à la demande motivée de ses membres, par arrêté préfectoral.

Un tel arrêté préfectoral ne peut cependant intervenir qu'après que les membres se soient entendus sur les conditions de liquidation du syndicat.

Le Président de l'ADMD a saisi l'ensemble des membres du syndicat aux fins qu'ils se prononcent, par décision de leur organe délibérant, sur ce principe.

Le Président de l'ADMD a également précisé qu'en cas de réponse favorable de la majorité des membres sur le principe de la dissolution, le comité syndical et les organes délibérants de tous les membres devront encore arrêter les conditions de la liquidation de la structure, pour permettre l'intervention d'un arrêté préfectoral prononçant effectivement celle-ci.

En qualité de membre, la CCVK doit se prononcer sur le principe de dissolution de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le principe de la dissolution de l'ADMD.

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission «Intercommunale Pour l'Accessibilité» (CIPA), rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 05/04/2017

Le rapport annuel de la CIPA pour l'année 2016 a été établi et transmis aux services préfectoraux.

Le document est consultable sur le site Intranet de la CCVK au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/cipa.htm>

Le Président donne la parole à Mme SCHWARTZ pour le compte-rendu de la commission « Energie ».

6.2 Commission «Energie», rapporteur Mme Martine SCHWARTZ, Vice-présidente : comptes-rendus des réunions des 18/04 et 23/05/2017

- **Réunion du 18/04/2017**

A. N°095/2017-AG : Approbation du règlement d'attribution des primes versées par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée – Point 6.2.1 (Cf. annexe n°95)

Des crédits non consommés, affectés initialement à la création de la plateforme de rénovation énergétique, ont été réaffectés pour 2017 aux actions destinées aux particuliers. La Commission Energie a été invitée à réfléchir aux actions proposées dans le cadre de cette enveloppe de 250 000 € « rénovation énergétique des logements ».

Les actions suivantes sont engagées :

- Permanences Espace Info Energie, animations (balades thermographiques, visites de maisons rénovées) et coordination du projet d'accompagnement à l'autorénovation réalisés par Alter Alsace Energies
- Expérimentation en démarrage sur l'accompagnement des propriétaires de logements vacants, mobilisant différents partenaires

Un dispositif de soutien aux particuliers a été mis en place par la CCVK en 2013 et a fonctionné jusqu'en décembre 2016.

Un nouveau dispositif de soutien à la rénovation énergétique des logements est proposé pour 2017.

Les priorités du dispositif de soutien à la rénovation énergétique des logements :

- Objectif : performance BBC
- Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs pour résidence principale
- Précaires énergétiques
- Incitation à la rénovation au moment des changements de propriétaire

Des primes aux travaux sont prévues pour les cibles prioritaires. Ces primes intercommunales découlent de l'octroi de primes prévues dans des dispositifs partenaires, à savoir « Oktave » (Région Grand Est et ADEME), « Habiter mieux » (Agence Nationale de l'Habitat, Département du Haut-Rhin, EDF, Procvivis) et la labellisation BBC-Effinergie :

- Projets Oktave (performance BBC) :
 - 3000 € pour rénovation globale performante
 - Bonus de 3000 € si changement de propriétaire pour résidence principale
 - Bonus de 3000 € si dossier Oktave + Habiter Mieux (personnes en situation de précarité)
- Labellisation BBC-effinergie rénovation : 30 % coût travaux plafonné à 3000 €

Les aides financières de la CCVK sont accordées aux propriétaires de bâtiments situés dans la vallée, dans la limite des dépenses réelles, toute autre subvention déduite, pour tout dossier déposé avant le 31 décembre 2017

Il est à noter que les primes intercommunales ne sont pas les seules sources de financement de la rénovation énergétique. Des informations neutres et gratuites sont disponibles auprès des espaces info énergie (éco prêt à taux zéro, crédit d'impôt, TVA réduite, certificat d'économie d'énergie, primes nationales et régionales, voire locales, etc.).

VU l'avis favorable de la commission « Energie » réunie le 18/04/2017

Mme SCHWARTZ cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** les principes d'actions, notamment le montant et les modalités des primes prévues tels que décrits ci-dessus pour l'année 2017 ;
- **approuve** le règlement annexé ;

- **autorise** le Président ou son représentant à procéder à l'attribution et au versement des aides financières aux particuliers dans le cadre du programme de « Rénovation énergétique des logements de la Vallée », selon les modalités d'attribution prévues par le règlement dans les limites de l'enveloppe disponible, d'un montant de 150 000 euros.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

La Vice-présidente poursuit avec le compte-rendu du 23 mai.

- **Réunion du 23/05/2017**

A. Présentation du bilan 2016 de l'Espace Info Energie

La CCVK a mis en place depuis septembre 2014 des permanences Espace Info Energie (EIE) sur le territoire, afin de délivrer aux particuliers des conseils neutres et gratuits en d'énergie dans le logement et de rénovation énergétique.

Ces permanences se poursuivent en 2017, tous les premiers vendredis du mois sur rendez-vous.

Bilan 2016 :

- 41 rendez-vous ont eu lieu. Ces rendez-vous ont permis de conseiller les personnes sur leurs projets de rénovation, de répondre à leurs questions en matière d'énergie et de les diriger le cas échéant vers la plateforme de rénovation Oktave du Grand Pays de Colmar (rénovation globale performante) ou vers le dispositif d'autorénovation accompagnée de la CCVK.
- Des animations ont également été proposées : thermographie de façades (50 maisons traitées) avec réunion de restitution et visites de chantiers de rénovation énergétique.

B. Renforcement de la politique de maîtrise de l'énergie pour les citoyens

Les actions déjà menées ont permis d'informer des citoyens sur les problématiques énergétiques, mais leur portée est restreinte et ne touche à ce jour pas l'ensemble du territoire.

Une mise en situation est proposée aux membres de la commission, afin d'identifier des pistes d'actions pour mieux faire connaître le service et toucher un maximum de population.

2 groupes sont constitués :

- Un groupe de particuliers, chargés d'imaginer des questions et attentes que pourraient remonter des citoyens à leur commune ;
- Un groupe d'élus, chargés de réfléchir aux réponses apportées par les communes et la CCVK.

Après de riches échanges en sous-groupes, les membres de la commission se réunissent et jouent les situations sur lesquelles ils ont travaillé.

Cette mise en situation a permis d'identifier des pistes d'actions intéressantes pour améliorer la connaissance et l'adaptation du service aux citoyens :

- Améliorer l'information au sein des équipes des collectivités :
 - **Informer / former les agents d'accueil** des communes et de la CCVK, **les élus** et en particulier ceux en charge de **l'urbanisme** et des **CCAS**, **pour** qu'ils soient en mesure d'**orienter** les particuliers **vers l'Espace Info Energie à des moments propices** : avant dépôt de demandes de travaux, de permis, lors de l'inscription sur les listes électorales (emménagement récent avec travaux

potentiels), à la CCVK lorsqu'ils viennent se renseigner pour les ordures ménagères...

- Améliorer la communication en direction des particuliers :
 - **Relayer l'information des permanences EIE** via les **sites internet des communes**, les **bulletins communaux** et intercommunaux, les **newsletters**, dans les **livrets d'accueil**, remis aux nouveaux habitants dans certaines communes...
 - **Remettre un flyer sur l'EIE en même temps que le dossier de demande de permis de construire**
- Autres idées d'actions :
 - Remettre, voire installer un kit de petit matériel d'étanchéité à l'air aux personnes en situation de grande précarité, adapté à leur logement
 - Faire connaître le dispositif national d'isolation des combles à 1 €, aux performances limitées mais qui peut être intéressant pour des ménages très modestes

Proposition de la commission :

- Organiser une réunion d'information à destination des agents d'accueil des communes et des élus en charge de l'urbanisme et des CCAS pour qu'ils aient connaissance des services disponibles et soient en mesure d'orienter les particuliers vers l'Espace Info Energie à des moments propices ;

- Aux communes de relayer l'information sur les permanences de l'Espace Info Energie sur leurs sites internet, dans leurs newsletters, leurs livrets d'accueil des nouveaux habitants... et lorsque les particuliers pourraient être concernés par des travaux de rénovation de leur logement.

Le Président donne la parole à M. JACQUEY pour le compte-rendu de la commission « Environnement ».

6.3 Commission «Environnement», rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 20/04/2017

A. Présentation des projets soumis à la commission dans le cadre de l'enveloppe TEPCV «Sensibilisation mobilisation de la population à la transition » par les porteurs de projets

Deux structures ont sollicité un soutien de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) dans le cadre d'actions de sensibilisation à la Transition menées dans la vallée.

Les porteurs de projets présentent à la Commission les actions qu'ils souhaitent :

- Association Pas à Pas, Vallée de la Weiss en Transition pour son programme d'actions 2017
- Association la Courte Echelle pour un programme d'information et d'animation sur l'introduction de produits locaux et biologiques au périscolaire d'Orbey

B. Débat et proposition concernant l'attribution de subventions

A l'issue des présentations par les porteurs de projets, les membres de la Commission échangent sur la qualité des projets présentés et le soutien à leur apporter.

Les questions abordées sont les suivantes :

- Les projets ont-ils pour vocation prioritaire la promotion de la Transition ?
- Sont-ils ciblés sur un public local et/ou portés par des acteurs locaux?
- Sont-ils compatibles avec la définition de la transition et les propositions approuvées au Conseil du 23/02/2017 " la Transition, c'est modifier nos comportements vers une nouvelle manière de vivre ensemble, de consommer, de produire pour préserver la planète" ?

A ces questions, les membres de la Commission s'accordent sur une réponse positive sans réserve. Les deux projets présentés sont en cohérence avec la démarche engagée par la CCVK dans le cadre de son projet de territoire et de sa convention TEPCV. Ils répondent à la définition de la Transition validée par le Conseil de Communauté, à savoir « *La Transition, c'est modifier nos comportements vers une nouvelle manière de vivre ensemble, de consommer, de produire pour préserver la planète* ».

Proposition de la commission :

- **De soutenir le projet de l'association Pas à Pas, Vallée de la Weiss en Transition à hauteur de de 2 088 € maximum, correspondant à 80 % du budget prévisionnel pour les opérations :**

- Frais de communication
- 1er "Repair Café"
- La fête de l'outil de jardin ancien, original, auto-construit
- Grande fête du vélo "faites du vélo"
- Conte aux jardins des Allagouttes
- 5ème Troc ton truc
- 2ème "Repair Café"
- Conférence sur les petits fruits

- **De soutenir le projet de l'association la Courte Echelle à hauteur de 5000 € maximum, correspondant à 58 % du budget prévisionnel pour les actions de formation, d'information et d'animation réalisées par les partenaires suivants :**

- CPIE des Hautes-Vosges
- Maison de la Nature, du Ried et de l'Alsace Centrale
- OPABA (Organisation pour l'Agriculture Biologique en Alsace)

C. Communication liée à l'appel à projets

Afin de communiquer sur l'appel à projets et de susciter d'autres candidatures sur le territoire, un contenu est proposé aux membres de la Commission.

Avis de la commission : valide la proposition et demande que les éléments soient transmis rapidement aux communes pour intégrer un article dans les bulletins communaux.

Le Président donne la parole à M. LOHR pour le compte-rendu de la commission « Déchets ».

6.4 Commission «Déchets», rapporteur M. Pascal LOHR, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/04/2017

A. CARDEC

A.1 Phase 1 : bilan des propositions du groupe de travail

Le groupe de travail CARDEC, formé pour réfléchir à la construction d'un programme d'actions du service « Déchets » s'est réuni 4 fois entre février et mars 2017. Les propositions formulées à la suite de la restitution d'éléments de diagnostic ont été classées en trois thématiques :

- Amélioration du service de collecte des déchets pour l'utilisateur
- Développement de solutions locales, participatives et autonomes
- Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire.

Une présentation détaillée a été effectuée au cours du Bureau élargi du 11 mai 2017.

A.2 Phase 2 : Voyages d'étude

La deuxième phase de construction du programme vient de s'achever, avec la réalisation début juin 2017 de plusieurs voyages d'étude ayant pour objectif d'acquérir des retours d'expérience auprès de 3 associations et de 5 collectivités sur les thèmes suivants :

- Mise en place de PAV (point d'apport volontaire) OMR avec système d'identification
- Visite de plusieurs modèles de recycleries
- Mise en place d'une collecte de biodéchets en apport volontaire
- Actions de prévention, gestion des déchèteries, etc.

Ces voyages, très riches d'enseignement, vont permettre d'alimenter le raisonnement lors de la dernière phase de construction du programme qui a pour enjeu de décider de la stratégie politique en matière de prévention et gestion des déchets pour les 10 prochaines années.

B. Prévention

B.1 N°096/2017-OM : Validation des tarifs de vente des composteurs individuels- Point 6.4.1

Les membres de la Commission déchets ont émis un avis favorable pour poursuivre l'action de vente de composteurs individuels aux usagers du territoire. Le département du Haut-Rhin ne subventionnant plus cette opération, la participation des usagers passera à environ 50 % du coût réel.

Plusieurs devis ont été soumis à la commission, qui avait souhaité pouvoir comparer des offres de sources locales et non locales. La commission « Déchets » donne un avis favorable à la commande de composteurs non traité douglas auprès du fournisseur « Gardigame » (fabrique des Gavottes) située à Bois d'Amont dans le Jura.

Les composteurs proposés sont de volumes et tarifs différents de ceux proposés auparavant. Il convient donc de modifier la délibération du 3 décembre 2015, approuvant les tarifs « Déchets » et notamment le tarif de vente des composteurs ainsi que le volume exact et de prendre une délibération pour apporter ces précisions.

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 135/2015-OM du 3/12/2015 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » réunie le 25/04/2017

M. LOHR donne la parole au Président pour le vote.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** la modification de la délibération n°135/2015-OM du 3/12/2015, portant sur la mise en place des tarifs relatifs aux prestations délivrées par le service Déchets
- **approuve** le tarif de vente des composteurs comme suit :
 - 28 euros pour le volume de 400 litres,
 - 32 euros pour le volume de 570 litres.
- **autorise** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

B.2 N°097/2017-OM : Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte d'amiante – Point 6.4.2

Les membres de la Commission « Déchets » ont émis un avis favorable pour la réalisation d'une collecte ponctuelle de déchets d'amiante ciment en 2017. Cette collecte sera organisée sur la déchèterie à Kaysersberg, hors horaires d'ouverture. Il a été décidé que seuls les usagers privés et les collectivités du territoire seront concernés par cette opération (les professionnels ne sont pas acceptés).

Dates d'accueil des usagers pour la collecte : mardi 24 et mercredi 25 octobre 2017, matins 9h – 12h

Déchets acceptés : amiante-ciment en bloc (amiante floqué refusé)

Les usagers et les collectivités seront invités à déposer les déchets d'amiante sous condition :

- d'avoir déposé son bulletin d'inscription avant le 22 septembre 2017 ;
- d'avoir récupéré à la CCVK le matériel de conditionnement des déchets d'amiante et les équipements de protection individuelle (EPI)
- d'accepter les conditions techniques de dépôt des déchets d'amiante et les conditions financières de participation à la prise en charge de l'opération.

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » réunie le 25/04/2017

M. LOHR donne la parole au Président pour le vote.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'organisation de la collecte exceptionnelle des déchets d'amiante ciment en 2017 pour les usagers privés et les collectivités du territoire ;
- **autorise** la refacturation de l'enlèvement des déchets d'amiante à hauteur de 0.30 €/kg collecté ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **autorise** le Président à solliciter les différents partenaires financiers potentiels.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

B.3 N°098/2017-OM : Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte de pneus VL – Point 6.4.3

Les membres de la commission « Déchets » ont émis un avis favorable pour la réalisation d'une collecte ponctuelle de pneus de véhicules légers (VL) comme celle réalisée en 2013. Cette collecte sera organisée sur la déchèterie à Kaysersberg, hors horaires d'ouverture. Il a été décidé que seuls les usagers privés et les collectivités du territoire seront concernés par cette opération (les professionnels ne sont pas acceptés).

Dates d'accueil des usagers pour la collecte : mardi 10 et mercredi 11 octobre 2017, matins 9h – 12h

Déchets acceptés : pneus VL, exempt de corps étrangers, non souillé, non janté, avec maximum 5 % d'eau

L'éco-organisme Aliapur a été contacté en plus du prestataire historiquement choisi pour la réalisation de cette campagne, SUEZ.

Contrairement à SUEZ, l'éco-organisme Aliapur propose un traitement gratuit des pneus VL collectés dès lors qu'ils respectent son cahier des charges (pneu VL, exempt de corps étrangers, non souillé, non janté, avec maximum 5 % d'eau). Il est proposé de choisir la prestation de l'éco-organisme, moins coûteuse que celle de Suez.

Les usagers et les collectivités seront invités à déposer les pneus VL sous condition :

- d'avoir déposé son bulletin d'inscription avant le 22 septembre 2017 ;
- d'accepter les conditions techniques de dépôt des pneus VL et les conditions financières de participation à la prise en charge de l'opération.

Participation financière :

La participation en 2013 avait été fixée à 3 €/pneu collecté auprès des particuliers, elle était gratuite pour les collectivités.

Il est proposé d'adapter le tarif selon le pneu apporté pour 2017 :

- 3 € / pneu VL lorsque le pneu apporté respecte le cahier des charges de l'éco-organisme Aliapur
- 6 € / pneu lorsque le pneu apporté est non conforme
- gratuit pour les collectivités

Par ailleurs, le nombre de pneus accepté par foyer est fixé à 10 pneus maximum.

VU l'avis favorable de la Commission « Déchets » réunie le 25/04/2017

M. LOHR donne la parole au Président pour le vote.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve** l'organisation de la campagne de collecte de pneus VL en 2017 à la déchèterie de Kaysersberg pour les usagers privés et les collectivités du territoire telle que décrite ci-dessus ;

- **autorise** la refacturation des dépôts, aux usagers particuliers, à hauteur de 3 € / pneu VL lorsque le pneu apporté respecte le cahier des charges de l'éco-organisme Aliapur ; 6 € / pneu lorsque le pneu apporté est non conforme ; gratuit pour les collectivités ; dans la limite de 10 pneus VL maximum par foyer ;
 - **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;
 - **autorise** le Président à solliciter les différents partenaires financiers potentiels.
- Décisions prises à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.**

Le Vice-président poursuit le compte-rendu.

B.4 Résultats de la campagne de caractérisations OMR + PCPM

En janvier 2017, la commission a donné un avis favorable à la réalisation d'une nouvelle campagne de caractérisations des flux d'OMR (ordures ménagères résiduelles), de PCPM (recyclables secs : papier, carton, plastique, métal) et d'encombrants de déchèterie (incinérables + ultimes) afin de connaître l'évolution du contenu de ces flux de collecte par rapport à la campagne similaire organisée en 2012.

Les campagnes d'OMR et de PCPM sont finalisées. Elles permettent de conclure que :

- jusqu'à 50 % du contenu des OMR pourraient être évitées, en extrayant principalement la fraction organique, en élargissant le tri à tous les emballages plastiques, et en sensibilisant sur les textiles sanitaires jetables
- les performances de tri des PCPM sont très bonnes et stables, mais le refus de tri a augmenté et est composé pour 50% d'OMR

La première campagne de caractérisations sur les encombrants a été réalisée. Les résultats provisoires font apparaître que :

- les bennes (plus particulièrement les incinérables) contiennent de nombreuses erreurs de tri (erreur de filière en déchèterie, collecte sélective et OMR) et il faudra donc adapter la communication envers l'utilisateur pour avoir un meilleur tri
- il existe un potentiel de développement pour de nouvelles filières de valorisation (plâtre, plastiques rigides, films souples)
- il existe un potentiel moindre de réemploi et de démantèlement

C. Gestion des bacs alloués aux communes

Dans le cadre du projet déchets de 2010, le service « Déchets » a mis à disposition des bacs OMR servant à recevoir les déchets non valorisables, déposés par les usagers aux abords des points tri sélectifs. Ces bacs sont utilisés uniquement pour palier à cet incivisme, **et ne sont pas facturés par le service.**

D. Gestion des structures (hôpitaux, commerces....) sortant du périmètre du service « Déchets »

Le service a été sollicité par les professionnels souhaitant transférer la prestation de collecte de leurs déchets à un repreneur privé (une partie ou la totalité).

C'est le cas des hôpitaux d'Ammerschwihl et de Kaysersberg Vignoble qui ont été démarchés par un repreneur privé en février 2017. La rencontre avec les dirigeants de ces structures a permis d'éclaircir les enjeux techniques et financiers d'une telle sortie et la direction des hôpitaux a finalement décidé de poursuivre le partenariat avec la CCVK.

Avis de la commission :

Tout professionnel souhaitant que les déchets de sa structure soient pris en charge par un prestataire privé, ne pourront pas demander de prestation à la carte au service Déchets de la CCVK (ramassage des ordures ménagères, des biodéchets et accès aux déchèteries).

E. Point d'avancement sur la réhabilitation du réseau des déchèteries

Le service « Déchets » a obtenu de la part de la commune de Kaysersberg Vignoble l'autorisation d'annexer une parcelle supplémentaire de terrain pour son projet de recyclerie sur la déchèterie de Kaysersberg. Pour réaliser ce projet, des études complémentaires sont programmées, elles comprennent un levé topographique, des sondages de sol et une demande de dévoiement des réseaux d'eau et pluvial présents sur ce secteur. Ces opérations repoussent le calendrier des travaux pour début 2018. Par ailleurs, la rencontre des dirigeants des structures Emmaüs à Scherwiller et Espoir à Colmar est prévue afin d'avancer sur le schéma de fonctionnement de la recyclerie.

F. Infos diverses

Un usager a sollicité le service pour savoir si une collecte ponctuelle des documents et supports confidentiels appartenant à des ménages pouvait être organisée en vue d'envisager leur destruction.

Avis de la commission : défavorable à cette proposition, estimant que chaque usager du territoire peut trouver une solution propre pour éliminer ses documents confidentiels.

Dans l'esprit du programme CARDEC et de la prévention des déchets, le premier Repair'café de la vallée de la Weiss a été organisé par l'association Pas à Pas le samedi 22 avril 2017 à Orbey. Cette première édition, soutenue par la CCVK, a rencontré un certain succès et permis de réparer près de 60 % des objets apportés.

La prochaine édition est prévue le samedi 28 octobre 2017 à la salle du Hirthenhaus à Kientzheim.

Le Président donne la parole à Mme THOMANN pour le compte-rendu de la commission « Culture ».

6.5 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente :
compte-rendu de la réunion du 26/04/2017

A. N°099/2017-FI : Autorisation de versement d'une subvention à Azur FM – Point 6.5.1

Depuis 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg verse une subvention à la radio Azur FM pour ses missions de service public : promotion et information des manifestations locales.

Cette subvention relève de l'enveloppe « Aide aux Manifestations Culturelles ».

La commission « Culture » propose d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'année 2017.

VU l'avis favorable de la commission « Culture » réunie le 26/04/2017

Mme THOMANN cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à la radio Azur FM.

La Vice-présidente poursuit le compte-rendu.

M. KUSTER, en qualité de Président de l'association « Noël à Kaysersberg » quitte la salle.

B. N°100/2017-FI : Attribution de subventions au titre des manifestations culturelles 2017
– Point 6.5.2

Pour mémoire : l'enveloppe annuelle dédiée à l'aide aux manifestations culturelles s'élève à 15 000€.

13 demandes de subvention ont été étudiées en commission.

1. Parcours d'artistes en Pays Welche

L'association art'B présente une demande de subvention pour l'organisation de son deuxième marché de vannerie prévu les 16 et 17 septembre et plus particulièrement pour des ateliers et la création d'une œuvre collective.

Budget prévisionnel : 3 800 € - Subvention sollicitée : 600 €

Avis de la commission : Favorable - Seule action retenue : Création et exposition d'une œuvre collective.

Montant de la subvention alloué : 250€

2. Festival du jeu de rôle 2017

L'association Nickel présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2017 du festival du jeu de rôle qui se déroulera les 29 et 30 avril 2017 à Kaysersberg Vignoble.

Budget prévisionnel : 11 400 € - Subvention sollicitée : 2 000€

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 1 500€

3. Animation médiévale

L'association Les Compagnons du Hohnack présente une demande de subvention pour l'organisation d'une animation médiévale qui se déroulera le 30 avril 2017 au château du Hohnack à Labaroche.

Budget prévisionnel : 1 025 € - Subvention sollicitée : non précisée dans la demande

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 400 €

4. Spectacle théâtral

L'association La Rencontre avec les acteurs de Sigo'planche présentent une demande de subvention pour un spectacle théâtral sur le thème de la gastronomie alsacienne.

Budget prévisionnel : 14 300€ - Subvention sollicitée : 2 000€

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 1 000 €

5. Festival Intime Artiste

Les compagnies La Huppée et Tricoterie & Cie présentent une demande de subvention pour l'organisation d'un festival balades insolites (cirque, danse, musique) et soirée festive qui se déroulera les 26 et 27 août à Ribeaugoutte (Lapoutroie).

Budget prévisionnel : 10 000 € - Subvention sollicitée : 2 000 €

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 800 €

6. Festicave 2017

L'Association Fascht et Compagnie présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2017 du festival « Festicave » qui se déroulera du 18 au 20 août à Kaysersberg Vignoble.

Budget prévisionnel : 31 078 € - Subvention sollicitée : 2 000€

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 1 500 €

7. Festival des Chapelles

La Compagnie des Regains présente une demande de subvention l'organisation de la première édition d'un festival spectacle vivant qui se déroulera les week-ends du mois de septembre dans les chapelles du territoire de la CCVK.

Budget prévisionnel : 23 090 € - Subvention sollicitée : 2 000€

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 1 500 €

8. Atelier et stages de lithographie à Lapoutroie

L'association Gink'co présente une demande de subvention pour un soutien à ses initiatives artistiques.

Budget prévisionnel : 872 € - Subvention sollicitée : 436 €

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 400 €

9. Chanter et danser pour la paix

L'EMVK présente une demande de subvention pour l'organisation de deux stages de danse durant les vacances de février et d'avril, suivis d'un spectacle avec chorale, le 6 mai.

Budget prévisionnel : 450 € - Subvention sollicitée : 200 €

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 200 €

10. Celti'welche

L'association La Petite Graine présente une demande de subvention pour l'organisation de la onzième édition d'un festival avec soirée de concerts, salle du Hirtenhaus de Kientzheim à Kaysersberg Vignoble.

Budget prévisionnel : 7 990 € - Subvention sollicitée : 1 000 €

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 800 €

11. Fête du munster au pays welche

L'association Welche Animation Lapoutroie présente une demande de subvention pour l'organisation de la fête du munster qui se déroulera le 1^{er} octobre à Lapoutroie.

Budget prévisionnel : 8 648 € - Subvention sollicitée : non précisée dans la demande

Avis de la commission : Favorable - Actions retenues : conférences (entrées gratuites)

Montant de la subvention alloué : 200 €

12. Noël à Kaysersberg 2017

Demande communiquée par simple courrier : L'association Noël à Kaysersberg présente une demande de subvention pour la location de l'exposition du marché de Noël de Kaysersberg 2017 dont le thème sera le Noël des robots-automates.

Budget prévisionnel : 21 000 € - Subvention sollicitée : 2 000 €

Proposition de la commission : Favorable à condition qu'un dossier complet soit déposé avant la tenue de la manifestation.

Montant de la subvention alloué : 2 000 €

13. Foire aux vins d'Ammerschwih 2017

Le Syndicat Viticole d'Ammerschwih présente une demande de subvention pour l'organisation de l'édition 2017 de la foire aux vins qui se déroulera les 29 et 30 avril 2017 à Ammerschwih.

Budget prévisionnel : 30 549 € - Subvention sollicitée : 2 000 €

Avis de la commission : Favorable

Montant de la subvention alloué : 200 €

VU l'avis favorable émis par la commission « culture » réunie le 26/04/2017

Mme THOMANN donne la parole au Président pour la procédure de vote.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration, le versement pour l'année 2017, au titre de l'aide aux manifestations culturelles, les subventions d'un montant total de 10 750 euros, réparti comme suit :

- **250 euros à l'association « art'B »** pour l'organisation de son deuxième marché de vannerie ;
- **1 500 euros à l'association « Nickel »** pour l'organisation de l'édition 2017 du Festival du jeu de rôle ;
- **400 euros à l'association « Les Compagnons du Hohnack »** pour l'organisation d'une animation médiévale ;

- **1 000 euros à l'association « La Rencontre »** pour l'organisation d'un spectacle théâtral ;
- **800 euros aux compagnies La Huppée et Tricoterie & Cie** pour l'organisation d'un Festival ;
- **1 500 euros à L'association « Fascht et Compagnie »** pour l'organisation de l'édition 2017 du Festicave ;
- **1 500 euros à L'association « La Compagnie des Regains »** pour l'organisation de la première édition d'un festival ;
- **400 euros à l'association « Gink'co »** pour un soutien à leurs initiatives artistiques ;
- **200 euros à L'« EMVK »** pour l'organisation de deux stages de danse et d'un spectacle avec chorale ;
- **800 euros à L'association « La Petite Graine »** pour l'organisation de la onzième édition de leur festival ;
- **200 euros à L'association « Welche Animation Lapoutroie »** pour l'organisation des conférences dans le cadre de la fête du munster ;
- **2 000 euros à l'association « Noël à Kaysersberg »** pour la location de l'exposition du marché de Noël de Kaysersberg 2017 ;
- **200 euros au Syndicat Viticole d'Ammerschwih** pour l'organisation de l'édition 2017 de la foire aux vins d'Ammerschwih.

M. KUSTER réintègre la séance.

Mme THOMANN poursuit avec le compte-rendu de la commission « Solidarité ».

6.7 Commission «Solidarité», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente :
compte-rendu de la réunion du 02/05/2017

A. Etude Petite Enfance : phase opérationnelle

Option retenue lors de la réunion du Bureau du 2 mars 2017 pour la phase opérationnelle de l'étude Petite Enfance :

- > Maintien des 95 places d'accueil dans les multi-accueils
- > Maintien des 4 multi-accueils existants (Sigolsheim, Kaysersberg, Hachimette, Orbey)
- > Création d'une structure de 10 places à Labaroche par déplacement :
 - de 10 places existantes à Orbey
 - ou
 - de 5 places existantes à Orbey et 5 places existantes à Hachimette

B. Evaluation des charges de fonctionnement

Une simulation des coûts de fonctionnement pour les 4 structures a été présentée.

C. Impacts sur le CEJ du déplacement des places existantes vers une nouvelle structure

La CAF additionnera les données d'activité des structures de Orbey + Labaroche ou Orbey + ½ Labaroche et Hachimette + ½ Labaroche pour le calcul des aides CEJ annuelles.

>> La micro-crèche de Labaroche n'apparaîtra pas dans le CEJ. Il n'y aura pas de réfaction du fait de la modification de l'agrément d'Orbey ou d'Orbey + Hachimette

D. Evaluation des coûts d'investissement et des financements potentiels

D.1 Evaluation des coûts d'investissement

L'étude de faisabilité réalisée par la commune en février 2015 évalue les travaux de réhabilitation-extension du foyer-club de Labaroche à 204.000€ HT pour la partie « clôt-couvert ».

Les travaux d'aménagements intérieurs (cloisons, doublages, faux plafonds, menuiseries et agencements intérieurs, traitement des sols et des murs, plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation, électricité) sont estimés à 200.000€ HT soit un budget estimatif total de 400.000€ HT

Un budget équipement (mobilier, informatique, électroménager, matériel pédagogique) est également à prévoir. Estimation : 30.000€

D.2 Financements potentiels

Aides à l'investissement CAF

S'agissant d'un transfert de places existantes, le projet ne peut émerger qu'au dispositif de base :

> 35% plafonnés à 25.000€/place soit 87.500€ pour la construction

> 35% plafonnés à 1.400€/place soit 4.900€ pour l'équipement

Ces aides sont attribuées pour 25% en subvention (23.100€) et 75% en prêt sans intérêt (69.300€).

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Sous réserve de reconduction des crédits et critères actuels.

20 à 50% des dépenses d'investissement hors frais d'acquisition de terrain, de viabilité, d'aménagements extérieurs, de mobiliers et de matériels pédagogiques plafonnées à 2.000.000€

La commune de Labaroche a déposé une demande de subvention DETR au titre de l'enveloppe 2017.

D.3 Calendrier de poursuite de l'étude

Avis de la commission : favorable à la poursuite de l'étude et privilégie l'option 1 qui consisterait à déplacer 5 places d'Orbey et 5 places d'Hachimette pour créer une micro-crèche de 10 places à Labaroche.

- **Validation de la poursuite de l'étude** : Réunion du Bureau de la CCVK du 8 juin 2017

Choix de la maîtrise d'ouvrage des travaux (commune de Labaroche ou CCVK) : M. RUFFIO valide le principe d'une maîtrise d'ouvrage communale pour les travaux de réhabilitation-extension et d'aménagements intérieurs (400 000 euros). L'équipement intérieur serait à la charge de la CCVK en qualité de gestionnaire du service (30 000 euros).

- **Elaboration et validation par la PMI du cahier des charges architectural définitif** : Selon avis du Bureau du 8 juin

E. Projet de journée parentalité en novembre

Dans la continuité des réunions consacrées à la création d'un réseau local des structures intervenant dans le champ du soutien à la parentalité et des propositions du GrAP Petite Enfance en matière d'information des familles, il est proposé d'organiser une manifestation de type « Forum des parents » au cours duquel toutes les structures et intervenants de la vallée volontaires pourraient présenter leur(s) activité(s) et offre(s).

Objectifs :

- proposer aux familles de la vallée un moment de découverte et d'échanges dans un cadre convivial
- faire se rencontrer les acteurs locaux

Lieu préconisé : salle des fêtes d'Orbey

Date préconisée : 1 samedi après-midi de novembre (mois de la parentalité)

Les structures déjà approchées (Coccinelles, services Petite Enfance et Jeunesse de la CCVK, Médiathèque, EMVK) ont donné un accord de principe pour une participation à définir.

Avis de la commission : favorable

F. Divers

F.1 Travaux à la crèche de Sigolsheim

Madame Meyer informe la commission que la commune de Kaysersberg Vignoble engagera des travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité du bâtiment de l'école de Sigolsheim qui abrite les locaux de la crèche de Sigolsheim.

Ces travaux pourraient impacter le fonctionnement de la crèche et nécessiter sa fermeture temporaire.

Le planning détaillé des travaux sera connu et communiqué mi-mai.

F.2 Local de stockage pour la crèche de Kaysersberg

Madame Bucciarelli informe la commission que la crèche de Kaysersberg recherche un local de stockage de quelques m² à proximité de la crèche.

En effet, suite à la vente d'un appartement de la résidence qui abrite la crèche, il est apparu que la cave utilisée par la crèche n'appartenait pas à la commune.

Les représentants de Kaysersberg Vignoble ont entendu la demande et recherchent une solution.

F.3 Service Jeunesse : Agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Le Service Jeunesse sollicitera un agrément auprès de la DDCSPP (ex DDJS) et la création d'un flux Contrat Enfance Jeunesse auprès de la CAF afin de pouvoir bénéficier de crédits CAF au titre de la Prestation de Service Ordinaire (PSo).

La Vice-présidente poursuit avec le compte-rendu de la commission « Déplacements ».

6.8 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 23/05/2017

A. Signalisation des itinéraires cyclables et piétons

Rappels :

- action validée dans le cadre du plan Piéton / Vélo intercommunal approuvé fin 2016
- suite du travail de diagnostic établi par Lucile Geyl-Hutschka dans le cadre de ce Plan
- mission de stage confiée à Alexandre COTIC (Licence professionnelle « Chargé de mission ville et Développement Durable ») d'avril à juin 2017

Objectifs de la mission :

- Diagnostiquer l'état actuel de la signalisation
- Analyser puis identifier les manquements signalétiques
- Proposer des actions concrètes pour améliorer ou compléter la signalisation actuelle
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des actions validées

Présentation de la méthodologie de travail :

1. Pré-diagnostic :
 - Sélection et interprétation des travaux précédents
 - Appropriation commande, contexte et territoire
 - Formulation enjeux, objectifs et problématique
 - Sélection et interprétation des travaux précédents
 - Planning prévisionnel
2. Diagnostic :
 - Caractérisation des itinéraires cyclables et des cheminements piétons
 - Construction d'une grille d'analyse terrain
 - Phase de terrain
3. Analyse et propositions
 - Mise en forme des données de terrain (système de notation par itinéraire)
 - Réflexion, concertation et validation des préconisations
4. Suites
 - Mise en cohérence à l'échelle communale + détail par commune
 - Validation définitive de la démarche
 - Formulation de devis et mise en concurrence des entreprises compétentes

Présentation des résultats (diagnostic + propositions) : voir cartographie des itinéraires dans le diaporama joint

La Commission passe en revue chaque itinéraire (cyclable puis piéton) pour :

- Valider les tracés permettant de combler les discontinuités
- Valider les itinéraires / tracés intéressants à signaler ou non

Propositions de la Commission :**1) Itinéraires cyclables****a) VV32 Colmar – vallée de la Weiss (Colmar – Ammerschwihr – Kaysersberg) :**

- itinéraire d'intérêt départemental/intercommunal : signalisation à effectuer.
- les discontinuités et propositions seront travaillées dans le cadre du projet en cours Kientzheim – Kaysersberg le long de la RD28

b) VV111 Turckheim – Riquewihr (Katzenthal – Ammerschwihr – Kientzheim) :

- itinéraire d'intérêt départemental/intercommunal : signalisation à effectuer.
- discontinuités à résorber à Ammerschwihr + suppression de la section empruntant les chemins ruraux Feldweg et Koeslingweg

c) Zoom VV32 / VV111 secteur d'Ammerschwihr (à valider avec la Commune)

- croisement de plusieurs itinéraires d'intérêt départemental/intercommunal/local : signalisation à effectuer
- jonction Kaysersberg – Colmar (quartier du Moulin – quartier des Fleurs) à effectuer par rue des Romains – rue des Merles – rue de Kientzheim – Hochstadenweg - rue des Marguerites
- jonction Colmar – Kaysersberg par rue des Marguerites – rue des Primevères – rue des Merles
- jonction Kaysersberg – Katzenthal (quartier du Moulin – centre-ville) dans les 2 sens : par carrefour du Cimetière - rue de la 5^{ème} DB – route de Colmar
- jonction Katzenthal – Sigolsheim (2 sens) : par rue de Kientzheim – Hochstadenweg
- jonction Quartier des Fleurs – Centre-ville (2 sens) : par Hochstadenweg – rue de Kientzheim – rue de la Gare

d) itinéraire Kaysersberg - Kientzheim – Sigolsheim :

- itinéraire d'intérêt intercommunal : signalisation à effectuer
- maintien de la signalisation de la section Kaysersberg – Kientzheim par le Schlossberg (iti. touristique)- signal. de direction à prévoir vers le centre de Kientzheim (à valider avec la commune)

e) itinéraire Ammerschwihr centre-ville – Golf (à valider avec la Commune) :

- itinéraire d'intérêt local : signalisation à effectuer
- jonction à prévoir vers Kaysersberg par rue du Rempart

f) Sigolsheim « Périscolaire » : contre-sens cyclable rue du Vallon :

- itinéraire d'intérêt local : pas de signalisation

g) Sigolsheim « Stade » : piste cyclable sur trottoirs route des Vins

- itinéraire d'intérêt local : signalisation à effectuer (à valider avec la Commune)

h) Kaysersberg route de Lapoutroie (DS Smith) : piste cyclable sur trottoirs route de Lapoutroie

- itinéraire d'intérêt local signalisation à effectuer (à valider avec la Commune + ajout direction CCAS)
- pas d'aménagement à prévoir à l'entrée de l'usine (réflexion globale PDE)

i) VV321 itinéraire Lapoutroie – Hachimette

- itinéraire d'intérêt départemental/intercommunal : signalisation à effectuer.
- les discontinuités et propositions seront travaillées dans le cadre du projet en cours Kaysersberg – Hachimette – Orbey. A voir si signalisation provisoire par route de Fréland ?

2) Itinéraires piétons (à valider avec les communes)

a) Ammerschwihr :

- avis favorable sur tronçons Golf – centre et quartier des Fleurs – centre

b) Fréland

- avis favorable après suppression de certains tronçons (à retravailler sur le terrain)

c) Katzenthal

- avis défavorable (attente urbanisation complète AFU)

d) Kaysersberg

- avis favorable sur tronçon chemin du Rempart – Musée Albert Schweitzer

e) Kientzheim

- maintien en l'état de l'existant

g) Lapoutroie

- avis favorable sur tronçon Lotissement des Buissons – école + cheminement école (maintien en l'état)

h) Le Bonhomme

- avis favorable sur tronçon Hintergass – école/mairie

i) Orbey

- avis favorable sur tous tronçons

Le Président donne la parole à M. JACQUEY pour le compte-rendu de la commission « Assainissement ».

6.9 Commission «Assainissement», rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président :
compte-rendu de la réunion du 31/05/2017

Cette réunion avait pour objet l'étude des solutions pour atteindre l'équilibre budgétaire du SPANC, et le programme de partenariat avec l'Agence de l'eau concernant la réhabilitation des assainissements non collectifs du territoire.

A. Equilibre budgétaire du SPANC

Propositions de la commission : passer le montant de la redevance assainissement de 120 € à 145 € avec une révision annuelle du prix indexé sur le taux d'inflation de l'année.

La périodicité des contrôles évoluera également selon l'état de l'installation :

- **Les installations non-conforme et présentant un risque pour la santé et/ou l'environnement seront contrôlées tous les 4 ans ;**
- **Les installations non conforme mais ne présentant pas un risque pour la santé des personnes et/ou l'environnement seront contrôlées tous les 6 ans ;**
- **Les installations conformes avec réserves seront contrôlées tous les 8 ans ;**
- **Les installations conformes sans réserves seront contrôlées tous les 10 ans.**

B. Programme de partenariat avec l'Agence de l'eau

La présentation d'un premier bilan, après 2 ans de fonctionnement, et des nouvelles modalités de l'Agence de l'Eau pour la validation des dossiers d'assainissement a été effectuée.

Proposition de la commission : lancer un 2nd programme de partenariat.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Actions en justice au nom de la CCVK : Jugement du recours pour la restitution de la TASCOM

Un recours avait été déposé à l'encontre de l'Etat au sujet du prélèvement par ce dernier, de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour les années 2012, 2013 et 2014, nonobstant le fait que la loi ne l'avait prévu que pour 2011.

L'enjeu pour la Communauté de Communes portait sur 150 000 euros environ.

Le jugement a été rendu par le Tribunal administratif de Strasbourg en date du 19/04/2017. La requête de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a été rejetée. Le Président n'a pas souhaité faire appel de la décision.

8. Communications du Président

8.1 Point d'avancement de l'étude de transfert de compétence « Eau & assainissement »

Le Bureau d'Etude LARBRE a présenté au Comité de Pilotage, le 30 mai dernier, une synthèse de l'état des lieux juridique, technique, financier et organisationnel des différents services « eau et assainissement » du territoire de la CCVK.

Une réunion technique sera organisée afin de définir le niveau de service attendu pour pouvoir entrer dans la 2nde phase de l'étude.

8.2 Pouvoir de police en matière d'aires d'accueil des gens du voyage

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a posé le principe du transfert automatique aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, du pouvoir de police spéciale en matière d'aires d'accueil des gens du voyage.

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté en a précisé les contours : ce transfert comprend également les aires de grand passage et les terrains familiaux locatifs.

L'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit néanmoins la possibilité pour chaque Maire de s'opposer à ce transfert, dans un délai de 6 mois suivant la date à laquelle la compétence a été transférée à l'établissement. Dans notre cas, la prise de compétence a été actée par arrêté préfectoral du 10 janvier 2017.

Le 13 mars dernier, le Président a adressé un courrier à tous les Maires afin de connaître leur position quant à ce transfert.

A ce jour, 6 communes ont fait connaître leur opposition. Le pouvoir de police est donc maintenu au niveau communal.

9. Informations et divers

9.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Ordures Ménagères

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Ordures Ménagères », pour l'exercice 2016.

Le rapport annuel a été publié sur le site de la CCVK le 13/06/2017.

<http://www.service-dechets-ccvk.fr/dechets/informations-generales/rapports-annuels.htm>

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

- **Séminaire de travail « Projet de Territoire ma Vallée en 2030 » :**
Samedi 17 juin 2017 à 9h00 – Maison d'accueil Notre Dame des Trois-Epis
Membres du Conseil Communautaire
- **Copil PLUI :**
Mardi 20 juin 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres du Copil
- **Commission de suivi DSP plateforme bois énergie :**
Mardi 21 juin 2017 à 14h00 – siège CCVK
Membres de la commission de suivi
- **Bureau :**
Jeudi 22 juin 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres du Bureau
- **Commission de suivi DSP Golf :**
Lundi 3 juillet 2017 à 10h00 – Golf d'Ammerschwih
Membres de la commission de suivi
- **PLUI – présentation projets collèges Orbey et KBV**
Mardi 4 juillet 2017 à 14h00 – siège CCVK
Conseillers communautaires + Membres du Copil PLUi
- **Conseil Communautaire :**
Mardi 4 juillet 2017 à 17h30 – siège CCVK (pour déclaration de projet emportant modification du SCOT et du POS de Fréland, dans le cadre du projet SALEM)
Membres du Conseil Communautaire
- **Copil PLUI (avec la DDT68) :**
Mardi 4 juillet 2017 (à la suite du Conseil Communautaire) – siège CCVK
Membres du Copil
- **Commission d'Évaluation de Transferts de Charges (CLETC) :**
Mercredi 20 septembre 2017 à 17h30 – siège CCVK
Membres de la commission
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 21 septembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire
- **Conseil Communautaire :**
Jeudi 14 décembre 2017 à 17h30 – lieu à déterminer
Membres du Conseil Communautaire

Les points mis à l'ordre du jour étant achevés, le Président remercie encore vivement M. PORTRON pour la mise à disposition de la salle et pour la collation offerte à l'issue du Conseil.

Il invite l'assemblée à s'exprimer. Personne ne demandant la parole, il lève la séance à 20h10.

Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance

N° de décision	Domaine	Rubrique	Objet
n°064/2017-AG	Administration Générale	Désignation secrétaire de séance	Désignation du secrétaire de séance
n°065/2017-AG	Administration Générale	Zones d'Activités Economiques	Retrait de la délibération concernant les ZAE
n°066/2017-AG	Administration Générale	Petite enfance - Jeunesse	Approbation du règlement de fonctionnement des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg
n°067/2017-AG	Administration Générale	Petite enfance - Jeunesse	Approbation du règlement de fonctionnement du service « Jeunesse » de la vallée de Kaysersberg
n°068/2017-AG	Administration Générale	Petite enfance - Jeunesse	Approbation de la convention relative à la surveillance médicale des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg
n°069/2017-AG	Administration Générale	Petite enfance - Jeunesse	Autorisation d'adhésion au service de Consultation du dossier allocataire par les partenaires (CDAP)
n°070/2017-AG	Administration Générale	Petite enfance - Jeunesse	Autorisation d'affiliation au Centre de remboursement du CESU (CRCESU) et acceptation des conditions juridiques et financières de remboursement
n°071/2017-AG	Administration Générale	Petite enfance - Jeunesse	Approbation de la convention prestataire « Chèques Vacances » à intervenir avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
n°072/2017-AG	Administration Générale	Transports	Navette de Noël : Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
n°073/2017-AG	Administration Générale	Economie	Approbation de la convention à intervenir avec le CEEJA et portant sur les modalités de la participation financière de la CCVK aux actions du CEEJA dans le domaine économique
n°074/2017-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	DSP « Petite Enfance - Jeunesse » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2016
n°075/2017-FI	Finances	Comptes administratifs	Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 de l'année 2016
n°076/2017-FI	Finances	Comptes de gestion	Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 de l'année 2016
n°077/2017-FI	Finances	Affectations des résultats	Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 de l'année 2016
n°078/2017-FI	Finances	Fiscalité	Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée sur les Entreprises (CVAE) pour les professionnels de santé, jusqu'à 5 ans maximum suivant leur implantation
n°079/2017-FI	Finances	Décisions Modificatives	Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »
n°080/2017-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)
n°081/2017-FI	Finances	Remboursement frais	Remboursement des frais avancés par Mme Marie-Paule BALERNA lors du colloque « Déchets » organisé par l'association AMORCE à Paris

n°082/2017-FI	Finances	Remboursement frais	Remboursement des frais avancés par Mme Béatrice THOMAS lors du voyage d'étude n°2 organisé dans le cadre du programme CARDEC
n°083/2017-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Création d'un poste d'agent de collecte saisonnier (Service Déchets)
n°084/2017-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Création d'un poste de maître-nageur saisonnier (Centre Nautique)
n°085/2017-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un poste de chargé d'accueil pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)
n°086/2017-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un poste de chargé d'accueil en CAE (Administration Générale)
n°087/2017-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un poste d'informaticien pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)
n°088/2017-PR	Personnel	Créations postes	Création d'un poste de chargé de mission économie (Administration Générale)
n°089/2017-PR	Personnel	Stagiaires	Versement d'une gratification de stage à Célia BIRKER (Médiathèque)
n°090/2017-PR	Personnel	Stagiaires	Versement d'une gratification de stage à Louis HUBER (Développement local)
n°091/2017-PR	Personnel	Régime indemnitaire	Instauration d'une prime de chaussures (Petite Enfance)
n°092/2017-PR	Personnel		Autorisation de signature de la convention avec le Centre de Gestion concernant les modalités de remboursement des honoraires et frais dans le cadre du comité médical et de la commission de réforme
n°093/2017-PR	Personnel	Avancements de grade	Modification de la délibération 026/2017-PR portant sur un avancement de grade
n°094/2017-OM	Ordures Ménagères		Validation du principe de dissolution de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD)
n°095/2017-AG	Administration Générale	Energie	Approbation du règlement d'attribution des primes versées par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée
n°096/2017-OM	Ordures Ménagères	Tarifs	Validation des tarifs de vente des composteurs individuels
n°097/2017-OM	Ordures Ménagères	Tarifs	Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte d'amiante
n°098/2017-OM	Ordures Ménagères	Tarifs	Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte de pneus VL
n°099/2017-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement d'une subvention à Azur FM
n°100/2017-FI	Finances	Subventions	Attribution de subventions au titre des manifestations culturelles 2017

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
de la séance du **15 juin 2017**

Ordre du jour :

1. N°064/2017-AG : Désignation du Secrétaire de séance

2. Administration Générale

2.1 N°065/2017-AG : Retrait de la délibération concernant les ZAE

2.2 Passage en régie directe des services Petite Enfance et Jeunesse :

2.2.1 N°066/2017-AG : Approbation du règlement de fonctionnement des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg

2.2.2 N°067/2017-AG : Approbation du règlement de fonctionnement du service « Jeunesse » de la vallée de Kaysersberg et des différents tarifs y afférents

2.2.3 N°068/2017-AG : Approbation de la convention relative à la surveillance médicale des multi-accueils de la vallée de Kaysersberg

2.2.4 N°069/2017-AG : Autorisation d'adhésion au service de Consultation du dossier allocataire par les partenaires (CDAP)

2.2.5 N°070/2017-AG : Autorisation d'affiliation au Centre de remboursement du CESU (CRCESU) et acceptation des conditions juridiques et financières de remboursement

2.2.6 N°071/2017-AG : Approbation de la convention prestataire « Chèques Vacances » à intervenir avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

2.3 N°072/2017-AG : Transports – Navette de Noël : Approbation de la convention de partenariat à intervenir entre la CCVK, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux

2.4 N°073/2017-AG : Approbation de la convention à intervenir avec le CEEJA et portant sur les modalités de la participation financière de la CCVK aux actions du CEEJA dans le domaine économique

2.5 N°074/2017-AG : DSP « Petite Enfance - Jeunesse » : Commission de suivi et examen du rapport pour l'année 2016

3. Finances

3.1 N°075/2017-FI : Approbation des Comptes Administratifs M14-M4 et M49 de l'année 2016

3.2 N° 076/2017-FI : Approbation des Comptes de Gestion M14-M4 et M49 de l'année 2016

3.3 N° 077/2017-FI : Affectations des résultats des budgets M14-M4 et M49 de l'année 2016

3.4 N°078/2017-FI : Fiscalité : Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée sur les Entreprises (CVAE) pour les professionnels de santé, jusqu'à 5 ans maximum suivant leur implantation

3.5 N°079/2017-FI : Décisions modificatives aux budgets « Administration Générale » et « Ordures Ménagères »

3.6 N°080/2017-FI : Autorisation de versement d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public « Maison des Adolescents du Haut-Rhin » (MDA68)

3.7 N°081/2017-FI : Remboursement des frais avancés par Mme Marie-Paule BALERNA lors du colloque « Déchets » organisé par l'association AMORCE à Paris

3.8 N°082/2017-FI : Remboursement des frais avancés par Mme Béatrice THOMAS lors du voyage d'étude n°2 organisé dans le cadre du programme CARDEC

4. Personnel

4.1 N°083/2017-PR : Création d'un poste d'agent de collecte saisonnier (Service Déchets)

4.2 N°084/2017-PR : Création d'un poste de maître-nageur saisonnier (Centre Nautique)

4.3 N°085/2017-PR : Création d'un poste de chargé d'accueil pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)

4.4 N°086/2017-PR : Création d'un poste de chargé d'accueil en CAE (Administration Générale)

4.5 N°087/2017-PR : Création d'un poste d'informaticien pour accroissement temporaire d'activité (Administration Générale)

4.6 N°088/2017-PR : Création d'un poste de chargé de mission économie (Administration Générale)

4.7 N°089/2017-PR : Versement d'une gratification de stage à Célia BIRKER (Médiathèque)

4.8 N°090/2017-PR : Versement d'une gratification de stage à Louis HUBER (Développement local)

4.9 N°091/2017-PR : Instauration d'une prime de chaussures (Petite Enfance)

4.10 N°092/2017-PR : Autorisation de signature de la convention avec le Centre de Gestion concernant les modalités de remboursement des honoraires et frais dans le cadre du comité médical et de la commission de réforme

4.11 N°093/2017-PR : Modification de la délibération 026/2017-PR portant sur un avancement de grade

5. Déchets

5.1 N°094/2017-OM : Validation du principe de dissolution de l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD)

6. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

6.1 Commission « Intercommunale Pour l'Accessibilité » (CIPA), rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 05/04/2017

6.2 Commission « Energie », rapporteur Mme Martine SCHWARTZ, Vice-présidente : comptes-rendus des réunions des 18/04 et 23/05/2017

6.2.1 N°095/2017-AG : Approbation du règlement d'attribution des primes versées par la CCVK dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements de la Vallée

6.3 Commission «Environnement», rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 20/04/2017

6.4 Commission «Déchets», rapporteur M. Pascal LOHR, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/04/2017

6.4.1 **N°096/2017-OM** : Validation des tarifs de vente des composteurs individuels

6.4.2 **N°097/2017-OM** : Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte d'amiante

6.4.3 **N°098/2017-OM** : Validation des modalités d'organisation et des tarifs de la campagne de collecte de pneus VL

6.5 Commission «Culture», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 26/04/2017

6.5.1 **N°099/2017-FI** : Autorisation de versement d'une subvention à Azur FM

6.5.2 **N°100/2017-FI** : Attribution de subventions au titre des manifestations culturelles 2017

6.7 Commission «Solidarité», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 02/05/2017

6.8 Commission «Déplacements», rapporteur Mme Martine THOMANN, Vice-présidente : compte-rendu de la réunion du 23/05/2017

6.9 Commission «Assainissement», rapporteur M. Guy JACQUEY, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 31/05/2017

7. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

7.1 Actions en justice au nom de la CCVK : Jugement du recours pour la restitution de la TASCOM

8. Communications du Président

8.1 Point d'avancement de l'étude de transfert de compétence « Eau & assainissement »

8.2 Pouvoir de police en matière d'aires d'accueil des gens du voyage

9. Informations et divers

9.1 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Ordures Ménagères

9.2 Calendrier des prochaines réunions organisées par la CCVK

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
AMMERSCHWIHR	M. Patrick REINSTETTEL, Vice-président		—
	Mme Lucie PONGRATZ-GLEIZES		—
	Mme Nathalie BOHN	<i>Voix par procuration donnée à M. REINSTETTEL</i>	
FRELAND	M. Jean-Louis BARLIER		—
	Mme Martine THOMANN, Vice-présidente		—
KATZENTHAL	Mme Nathalie TANTET- LORANG		—
KAYSERSBERG VIGNOLE	M. Pascal LOHR, Vice-président		—
	Mme Martine SCHWARTZ Vice-présidente		—
	M. Michel BLANCK		—
	Mme Patricia BEXON		—
	M. Benoît KUSTER		—
	Mme Myriam PARIS	<i>Voix par procuration donnée à M. LOHR</i>	

	Mme Tiphaine BETTEMBOURG	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. Gilbert MASSON	<i>Absent non représenté</i>	—
LABAROCHE	M. Bernard RUFFIO, Vice-président		—
	Mme Catherine OLRV		—
	M. Alain VILMAIN		—
LAPOUTROIE	M. Jean-Marie MULLER, Président		—
	Mme Aurore PETITDEMANGE	<i>Absente non représentée</i>	—
	M. René BRUN	<i>Absent non représenté</i>	—
LE BONHOMME	M. Jean-François BOTTINELLI		—
	M. Jean-Luc ANCEL		—

ORBEY	M. Guy JACQUEY, Vice-président		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT		—
	Mme Chantal OLRV		—
	M. Rémi MAIRE		—
	Mme Emilie HELDERLE		—